

COMITÉ DE CONTACT FNRS DE L'ULG

Synthèse du questionnaire envoyé aux mandataires FNRS de l'ULg en février 2016



Université
de Liège



AOUT 2016

Contenu

1. Statistiques globales	4
2. Analyse détaillée des réponses	5
QUESTION 1 : Section 2 : Le fait de ne pas porter le titre de Professeur (ou assimilé) s'est déjà avéré être un frein dans ma carrière et dans mes interactions internationales	5
QUESTION 2 : Section 2 : Tous les permanents FNRS devraient avoir un titre honorifique de "professeur" ou "chargé de cours". Ce titre devrait être le même pour tous les permanents FNRS et avoir un équivalent anglophone « compréhensible » à l'étranger (e.g. Professor).	7
QUESTION 3 : Section 2 : Question liée à la question 2. Le titre honorifique d'un permanent devrait pouvoir évoluer dans le temps (d'abord chargé de cours à la nomination comme CQ, puis professeur ultérieurement).	8
QUESTION 4 : Section 2 : Tous les chercheurs permanents FNRS (CQ, MR, DR) devraient avoir une voix équivalente à celle d'un professeur lors de l'élection du recteur de l'ULg.	9
QUESTION 5 : Section 2 : Tous les chercheurs permanents FNRS (CQ, MR, DR) devraient avoir une pleine voix délibérative aux conseils facultaires.	10
QUESTION 6 : Section 2 : L'inscription au doctorat à l'ULg devrait être plus simple et automatique une fois la bourse d'ASP/FRIA/FRESH accordée.	11
QUESTION 7 : Section 2 : Tout mandataire FNRS de l'ULg devrait passer la majorité de son temps de travail à l'ULg.	12
QUESTION 8 : Section 2 : Tout mandataire FNRS permanent de l'ULg devrait donner une charge de cours.	14
QUESTION 9 : Section 3 : L'appel Chargé de Recherche (CR) est devenu très compétitif et de nombreux jeunes docteurs pourtant brillants ne sont pas sélectionnés. L'appel CR devrait être scindé en un appel CR1 (ou Aspirant +), réservé aux jeunes docteurs, et un appel CR2 ouvert à tout chercheur, docteur depuis moins de 5 ans, 6 ou 7 ans.	15
QUESTION 10 : Section 3 : L'appel Chargé de Recherche (CR) devrait être réservé aux jeunes docteurs (maximum 1 ou 2 an(s) après la soutenance de thèse).	16
QUESTION 11 : Section 3 : L'appel Chargé de recherches devrait être réservé aux chercheurs confirmés (maximum 5, 6 ou 7 ans après la soutenance de thèse).	17
QUESTION 12 : Section 3 : Les Chargés de recherche devraient être autorisés à faire des demandes de fonds (PDR/CDR).	18
QUESTION 13 : Section 4 : L'appel Aspirant devrait avoir lieu en mars-avril.	19
QUESTION 14 : Section 4 : L'appel Aspirant devrait avoir lieu en août-septembre.	20
QUESTION 15 : Section 4 : La date limite de l'appel FRIA/FRESH devrait être rétablie au 15 septembre.	21
QUESTION 16 : Section 4 : Les candidats aspirants FNRS devraient être auditionnés, à l'instar des boursiers FRIA et FRESH.	22
QUESTION 17 : Section 4 : Nul candidat, ASPIRANT, FRIA ou FRESH, ne devrait être auditionné.	23
QUESTION 18 : Section 4 : L'inscription au doctorat à l'ULg devrait être plus simple et automatique une fois la bourse d'ASP/FRIA/FRESH accordée.	24

QUESTION 19 : Section 4 : L'évaluation des appels FRIA, FRESH, ASP à mi-parcours (après 2 ans) ne devrait être qu'une formalité administrative visant à exprimer l'éventuel désir du mandataire ou de son promoteur d'interrompre son mandat (dans le cas d'un refus unilatéral du promoteur, une audition par la commission ad hoc serait nécessaire).....	25
QUESTION 20 : Section 4 : Lors des appels Chargé de Recherche et Chercheur Qualifié, un post-doc à l'étranger ne doit pas être exigé si l'expérience et la visibilité internationales sont atteintes par d'autres voies.	26
QUESTION 21 : Section 5 : Lors des appels Chargé de Recherche et Chercheur Qualifié, un post-doc à l'étranger ne doit pas être exigé si l'expérience et la visibilité internationales sont atteintes par d'autres voies.	27
QUESTION 22 : Section 5 : Le Conseil d'Administration devrait, via ses différentes commissions, tenir compte de la spécificité des domaines de recherches (sciences de la vie, sciences et techniques et sciences humaines) dans le calcul de la répartition des fonds entre CDR et PDR. Cela permettrait de laisser aux sciences qui nécessitent plus de frais de fonctionnement, la possibilité de privilégier un plus grand nombre de CDR, au regard du montant dont elles disposent.	28
QUESTION 23 : Section 5 : Les grandes commissions couvrant des domaines trop larges devraient être scindées en commissions plus spécialisées.	29
QUESTION 24 : Section 5 : Les dossiers des appels à mandat et des appels à projet devraient être déposés vers mars et octobre-novembre, respectivement.	30
QUESTION 25 : Section 5 : L'hétérogénéité de la sévérité des notes des experts externes nécessite une gestion plus lucide lors des débats en commission.....	31
QUESTION 26 : Section 5 : Les dossiers en compétition et relevant d'un même domaine devraient être évalués par les mêmes experts.....	32
QUESTION 27 : Section 5 : Un promoteur doit pouvoir demander qu'un dossier resoumis et amélioré suivant le rapport FNRS soit évalué par les mêmes experts.	33
QUESTION 28 : Section 5 : Lors de la seconde soumission d'un projet, une section dédiée devrait permettre de répondre aux évaluations précédentes.	34
QUESTION 29 : Section 5 : L'évaluation des candidatures pour des mandats FNRS ou pour des fonds alloués par le FNRS (CDR, PDR, MIS, Welbio, etc.) devrait tenir compte des charges (enseignement, clinique).....	35
QUESTION 30 : Section 5 : L'évaluation des candidatures pour des mandats FNRS ou pour des fonds alloués par le FNRS (CDR, PDR, MIS, Welbio, etc.) devrait tenir compte des travaux de vulgarisation, des activités de sensibilisation « grand public » et des initiatives d'éducation permanente initiées ou acceptées par les chercheurs.....	36
QUESTION 31 : Section 5 : En sciences humaines la publication de monographies, d'ouvrages collectifs ou d'articles généralistes, notamment chez des éditeurs ou dans des revues francophones, reste tout à fait valorisable.	37
En Sciences et techniques ou Science de la vie selon les secteurs de recherches, ces facteurs sont très hétérogènes et ne devraient être utilisés que pour comparer des personnes avec les mêmes profils et thématiques de recherche.	37

Les commissions doivent être en mesure de relativiser la pertinence des évaluations exclusivement basées sur les « impact factors » et les « rankings » anglo-saxons.	37
QUESTION 32 : Section 5 : Êtes-vous satisfait du nouveau système d'évaluation mis en place par le FNRS (rapports annuels / quinquennaux) ?	38
QUESTION 33 : Section 5 : Êtes-vous satisfait du contenu et de la forme des dossiers de candidatures à remplir pour obtenir un mandat (FRIA/FRESH/ASP, CR, CQ) ou une promotion (MR, DR) ?.....	39
QUESTION 34 : Section 5 : Une plus grande flexibilité est nécessaire dans la ventilation du budget entre les différents postes inhérents à l'octroi d'un financement.	40
QUESTION 35 : Section 5 : Une plus grande flexibilité est nécessaire dans le choix de la date de démarrage du projet ou de l'engagement du personnel.	41
QUESTION 36 : Section 5 : Tous les chercheurs permanents FNRS (CQ, MR, DR) devraient jouir d'une autonomie complète quant à la gestion des fonds obtenus (pas de supervision administrative par un académique).	42
QUESTION 37 : Section 5 : L'approbation éthique d'une recherche devrait être exclusivement du ressort de l'institution d'accueil (plus de dossier éthique à soumettre au FNRS avec une demande de financement).	43
3. Analyse des questions ouvertes et commentaires libres finaux	44
Question ouverte 1 : Section 2 : Selon vous, quelles sont les obligations vis à vis de l'ULg, d'un mandataire FNRS permanent de l'ULg (CQ/MR/DR) (encadrement, enseignement, service à l'Institution, etc...) ?.....	44
Question ouverte 2 : Section 2 : Selon vous, quelles sont les obligations vis à vis de l'ULg, d'un mandataire FNRS temporaire de l'ULg (ASP/FRESH/FRIA/CR/Collaborateur scientifique/Logisticien) (encadrement, enseignement, service à l'Institution, etc...) ?	45
Commentaires libres finaux.....	46

Analyse des questionnaires FNRS – version draft 1 (15 avril 2016)

1. Statistiques globales

Table 1

Type de Mandat	Nombre à l'Ulg	Nombre de répondants	%
Aspirant	108	65	60,2
Chargé de Recherche	59	36	61
CQ	75	65	86,7
MR	29	24	82,8
DR	22	13	59,1
Collaborateur Scientifique	8	7	87,5
FRIA	148	46	31,1
Fresh	19	12	63,2
Candidat Spécialiste			
Doctorant FNRS	8	0	0
Grant FNRS	32	0	0
Logisticien FNRS	1	1	100
TOTAL	509	269	52,8

Table 2

	Nombre total	Répondant	%
Doctorant	307	123	40,06515
Post-doc	68	44	64,70588
Permanents	126	102	80,95238

Remarque : doctorant = Aspirant FNRS, FRIA + FRESH ; postdoc = Chargé de Recherche + collaborateur scientifique FNRS + Logisticien FNRS ; Permanents = CQ + MR + DR

[Observations]

1. Le taux de réponse au questionnaire est satisfaisant (> 50%, jusqu'à plus de 85% pour les CQ).
2. Les mandataires FRIA sont par contre sous-représentés (30%) (+ pas de grant FNRS et de doctorant spécialistes), probablement parce qu'un certain nombre n'a pas été contacté. Si l'on exclut les FRIA, le taux de réponse doctorants est supérieur à 60%.

[Conclusion]

Les réponses au questionnaire sont jugées représentatives de l'avis des mandataires FNRS (y compris pour les doctorants, essentiellement représentés par les mandataires aspirants et FRESH). Néanmoins, on doit reconnaître un problème dans le contact des FRIA.

[Action]

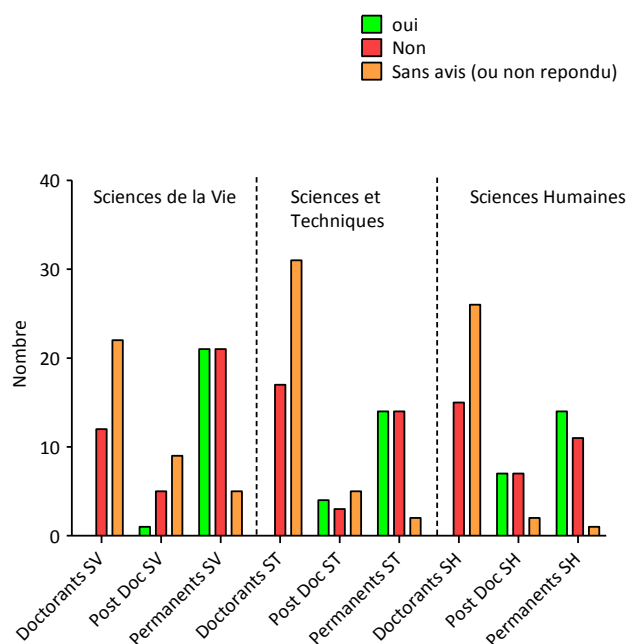
Modifier liste contact intranet pour inclure adresses FRIA (doct ou student) et autres catégories de personnel (en cours)

2. Analyse détaillée des réponses

QUESTION 1 : Section 2 : Le fait de ne pas porter le titre de Professeur (ou assimilé) s'est déjà avéré être un frein dans ma carrière et dans mes interactions internationales

Table3

	oui	non	Sans avis/sans réponse
Doctorants	0	35,8	64,2
Post-doctorants	27,9	34,9	37,2
Permanents	47,6	44,7	7,8



[Observations]

1. Les doctorants ne se sentent pas concernés par la question des titres.
2. Cette préoccupation augmente avec le niveau de carrière.
3. Un nombre significatif de mandataires permanents (48%) pense que l'absence d'un titre académique peut nuire au mandataire.
4. Pas de différence de réponse entre les trois secteurs de recherche (le nombre de réponses positives est un peu plus important en SH).

[Conclusion]

Une part significative des mandataires FNRS post-doc et, plus particulièrement, des mandataires permanents, ressent l'absence de titre clair comme un frein à la carrière (dépôt de projet, encadrements d'étudiants, etc.).

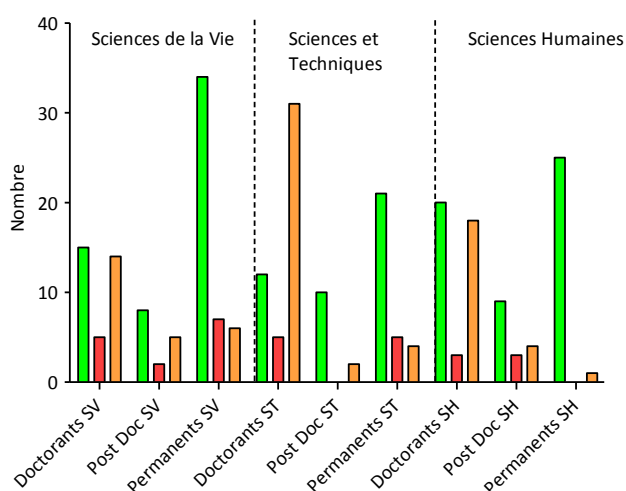
[Action]

Poursuite de l'action CC-FNRS auprès des Autorités. Dialogue en cours entre CC FNRS, CCS et Autorités ULg.

QUESTION 2 : Section 2 : Tous les permanents FNRS devraient avoir un titre honorifique de "professeur" ou "chargé de cours". Ce titre devrait être le même pour tous les permanents FNRS et avoir un équivalent anglophone « compréhensible » à l'étranger (e.g. Professor).

Table 4

	oui	non	Sans avis/sans réponse
Doctorants	38,2	10,6	51,2
Post-doctorants	62,8	11,6	25,6
Permanents	77,7	11,7	10,7



[Observations]

1. Les doctorants se sentent peu concernés par cette question (tous secteurs de recherche confondus) mais, lorsqu'ils le sont, répondent majoritairement oui.
2. Réponses très majoritairement positives, tous secteurs de recherche confondus.
3. Les répondants valident le fait que le titre académique soit « honorifique ».

[Conclusion]

Ces réponses légitiment clairement l'action CC-FNRS auprès des Autorités. Le terme « honorifique » est validé par les répondants.

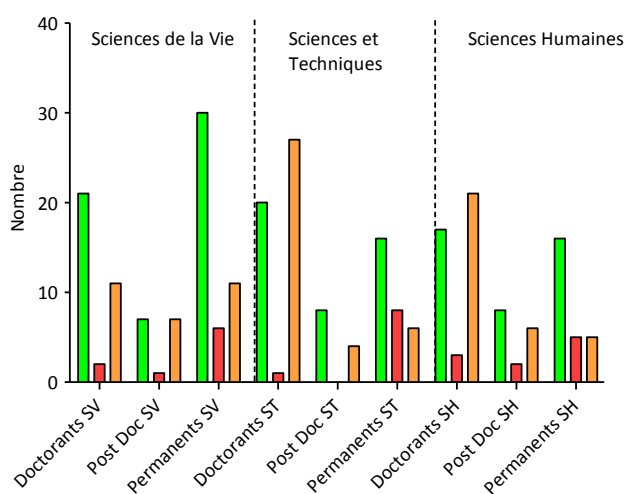
[Action]

Poursuite de l'action CC-FNRS auprès des Autorités. Dialogue en cours entre CC FNRS, CCS et Autorités ULg.

QUESTION 3 : Section 2 : Question liée à la question 2. Le titre honorifique d'un permanent devrait pouvoir évoluer dans le temps (d'abord chargé de cours à la nomination comme CQ, puis professeur ultérieurement).

Table 5

	oui	non	Sans avis/sans réponse
Doctorants	47,2	4,9	48
Post-doctorants	53,5	7	39,5
Permanents	60,2	18,4	21,4



[Observations]

1. Réponses très majoritairement positives quel que soit le niveau des répondants (même si les doctorants se sentent moins concernés que les autres mandataires).
2. Pas de différence entre secteurs de recherche.

[Conclusion]

Les répondants valident l'idée d'un titre honorifique évolutif (associate professor, professor).

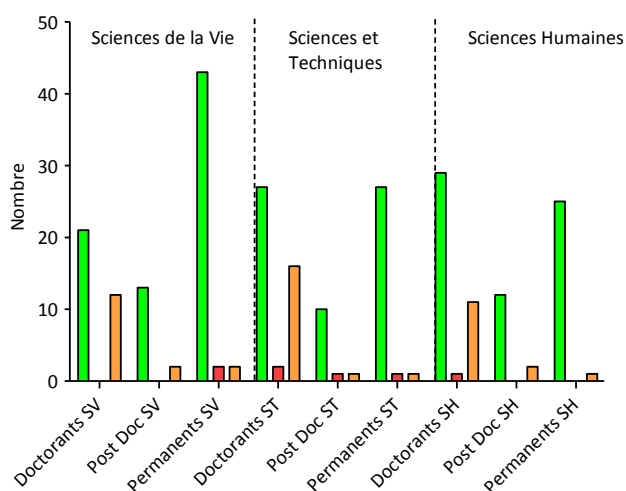
[Action]

Poursuite de l'action CC-FNRS auprès des Autorités. Dialogue en cours entre CC FNRS, CCS et Autorités ULg.

QUESTION 4 : Section 2 : Tous les chercheurs permanents FNRS (CQ, MR, DR) devraient avoir une voix équivalente à celle d'un professeur lors de l'élection du recteur de l'ULg.

Table 6

	oui	non	Sans avis/sans réponse
Doctorants	62,6	5,7	31,7
Post-doctorants	81,4	7	11,6
Permanents	92,2	3,9	3,9



[Observation]

1. Réponses très majoritairement positives, tous niveaux et secteurs de recherche confondus.

[Conclusion]

Les répondants désirent que la voix des mandataires FNRS (permanents) soit équivalente à celle du corps professoral lors des élections rectORALES.

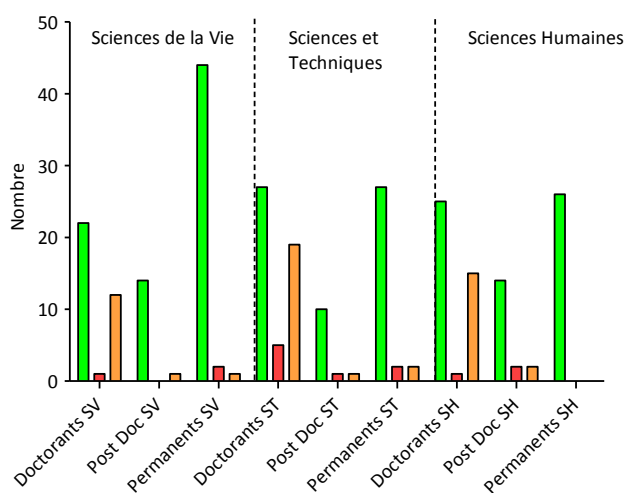
[Action]

Poursuite de l'action CC-FNRS auprès des Autorités. Dialogue en cours entre CC FNRS, CCS et Autorités ULg.

QUESTION 5 : Section 2 : Tous les chercheurs permanents FNRS (CQ, MR, DR) devraient avoir une pleine voix délibérative aux conseils facultaires.

Table 7

	oui	non	Sans avis/sans réponse
Doctorants	61,7	2,5	38,3
Post-doctorants	88,4	2,3	9,3
Permanents	94,2	2,9	2,9



[Observation]

1. Réponses très majoritairement positives, tous niveaux et secteurs de recherche confondus.

[Conclusion]

Une majorité de mandataires FNRS désire une plus grande représentativité au sein des conseils de Faculté.

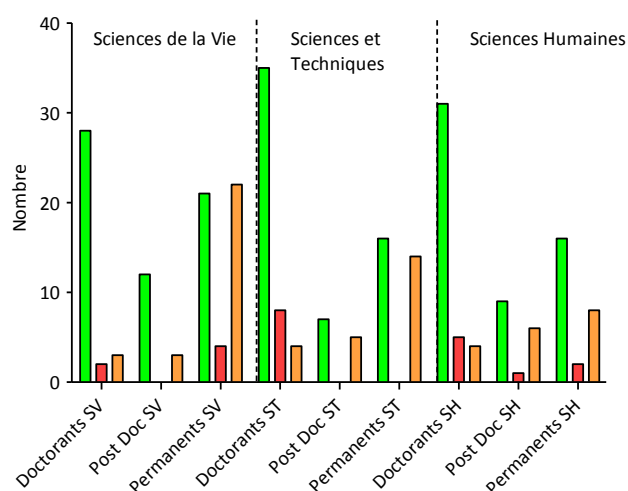
[Action]

Poursuite de l'action CC-FNRS auprès des Autorités. Dialogue en cours entre CC FNRS, CCS et Autorités ULg.

QUESTION 6 : Section 2 : L'inscription au doctorat à l'ULg devrait être plus simple et automatique une fois la bourse d'ASP/FRIA/FRESH accordée.

Table 8

	oui	non	Sans avis/sans réponse
Doctorants	77	12,3	9
Post-doctorants	65,1	2,3	32,6
Permanents	52,5	5,9	43,6



[Observations]

1. Réponses très majoritairement positives, tous niveaux et secteurs de recherche confondus
2. Les mandataires permanents SV et ST présentent un taux important de « sans avis »

[Conclusion]

Une majorité des mandataires FNRS désire une simplification et une automatisation des procédures d'inscription au doctorat.

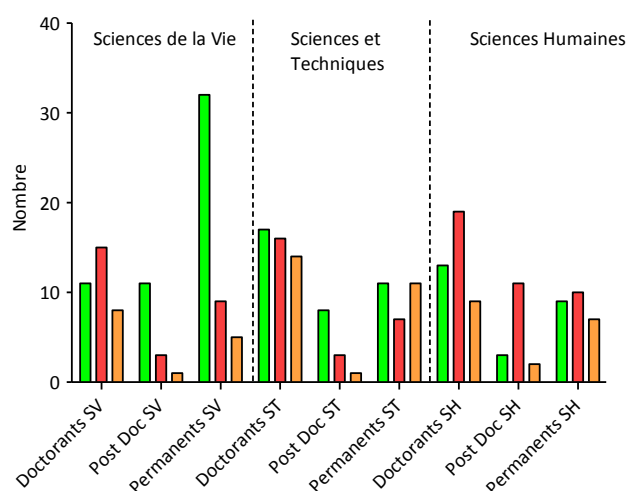
[Action]

Le CC_FNRS a constitué un groupe de travail qui fera des propositions concrètes à l'ULg et au FNRS pour faciliter l'inscription des doctorants. Le groupe est composé de doctorants FNRS, FRIA et FRESH.

QUESTION 7 : Section 2 : Tout mandataire FNRS de l'ULg devrait passer la majorité de son temps de travail à l'ULg.

Table 9

	oui	non	Sans avis/sans réponse
Doctorants	33,3	40,7	25,2
Post-doctorants	51,2	39,5	9,3
Permanents	51,5	25,7	22,8



[Observations]

1. Un grand nombre de doctorants pense qu'un mandataire ULg ne doit pas nécessairement passer une majorité de son temps à l'ULg.
2. En SV et ST, une majorité des répondants post-doc et permanents pensent que les mandataires FNRS doivent passer la plus grande partie de leur temps à l'ULg.
3. En SH, les post-doc pensent majoritairement que les mandataires ne doivent pas passer la plus grande partie de leur temps à l'ULg mais il ne se dégage au total pas de majorité claire.
4. Globalement, une majorité se dégage pour une réponse positive.

[Conclusion]

Cette question a vraisemblablement été comprise différemment selon les niveaux de mandat. Pour le CC_FNRS, la question ne concernait pas le télétravail, les séjours scientifiques à l'étranger (courts ou longs) et les sabbatiques. Elle portait sur la proportion de temps de travail devant être allouée à des tâches en rapport avec leur mission à l'ULg et au FNRS.

Les mandataires doctorants et certains post-doctorants l'ont peut-être comprise en termes de mobilité out durant leur mandat et dans ce cas, on peut conclure qu'une majorité d'entre eux valide cette mobilité (tous secteurs confondus).

Par contre, la question était également formulée vis-à-vis de mandataires FNRS permanents effectuant une partie significative de leur temps de travail en dehors de l'ULg. Ce niveau de lecture est probablement celui adopté par une majorité de mandataires permanents (et certains post-doc) (?).

Dans ce cas, les réponses sont différentes entre secteurs de Recherche : SV et ST pensant très majoritairement que les mandataires doivent être à l'ULg la plupart du temps. Par contre, en SH, la position est moins tranchée et une proportion significative des répondants pense que les mandataires peuvent passer une majorité de leur temps en dehors de l'Université.

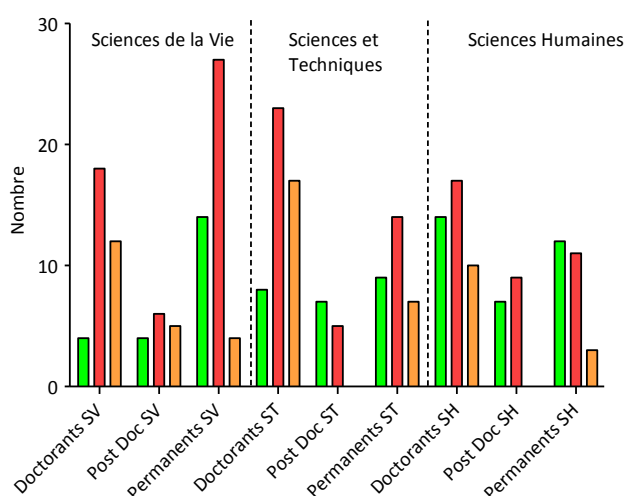
[Action]

CC-FNRS doit œuvrer à une clarification de la part des Autorités quant aux activités des FNRS à l'ULg.

QUESTION 8 : Section 2 : Tout mandataire FNRS permanent de l'ULg devrait donner une charge de cours.

Table 10

	oui	non	Sans avis/sans réponse
Doctorants	21,3	47,5	32
Post-doctorants	41,9	46,5	11,6
Permanents	34	50,5	13,6



[Observations]

1. Au niveau global, les répondants pensent que l'octroi d'une charge de cours ne doit pas être systématique.
2. Des différences entre secteurs de recherche apparaissent (plus qu'entre niveaux de mandat) : en SH, pas de majorité claire. Par contre, en SV et ST, majorité claire pour que l'octroi de charge ne soit pas automatique.

[Conclusion]

Même si, globalement, les mandataires FNRS rejettent l'octroi automatique d'une charge de cours, cette position est à nuancer en fonction du secteur de recherche et avec l'aide des commentaires libres. Cette question n'était peut-être pas bien formulée et a été mal interprétée.

Par charge de cours, le CC_FNRS entendait « donner des enseignements dans la limite du règlement FNRS » (et non une charge de cours complète ULg, qui correspond généralement à 250h).

Les commentaires libres ci-après montrent que la majorité des FNRS acceptent de donner cours dans la limite du règlement FNRS.

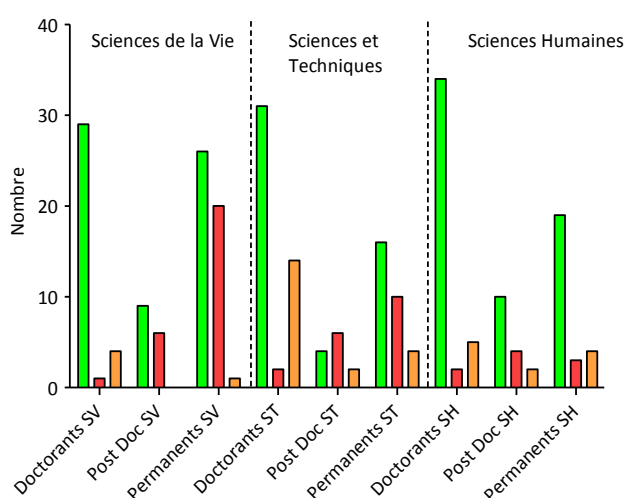
[Action]

CC-FNRS doit œuvrer à une clarification de la part des Autorités quant aux activités des FNRS à l'ULg.

QUESTION 9 : Section 3 : L'appel Chargé de Recherche (CR) est devenu très compétitif et de nombreux jeunes docteurs pourtant brillants ne sont pas sélectionnés. || L'appel CR devrait être scindé en un appel CR1 (ou Aspirant +), réservé aux jeunes docteurs, et un appel CR2 ouvert à tout chercheur, docteur depuis moins de 5 ans, 6 ou 7 ans.

Table 11

	oui	non	Sans avis/sans réponse
Doctorants	77,7	4,1	19
Post-doctorants	53,5	37,2	9,3
Permanents	59,2	32	8,7



[Observations]

1. Au niveau global, les mandataires répondent très majoritairement de façon positive.
2. Cette approbation se fait indépendamment du niveau de mandat.
3. Des différences entre secteurs apparaissent : les moins favorables à la proposition sont les post-doc ST (non majoritaires) et les post-doc et permanents SV. Le secteur le plus favorable à une scission en 2 appels est le secteur SH

[Conclusion]

Les répondants valident globalement la proposition. Néanmoins, il existe des différences fortes entre secteurs ; même si aucun secteur n'est en opposition frontale à la scission du mandat chargé de Recherche.

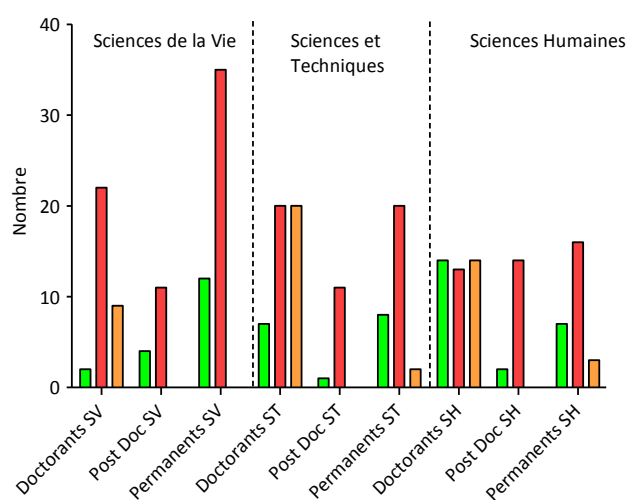
[Action]

Le CC_FNRS va discuter de cette proposition avec les Autorités de l'ULg et du FNRS. Le CC_FNRS va demander que dans un premier temps l'ancienneté de recherche d'un candidat CR soit mieux prise en compte en commission. La possibilité d'une scission de l'appel CR en CR1 et CR2 sera discutée à moyen terme. Voir également les commentaires libres.

QUESTION 10 : Section 3 : L'appel Chargé de Recherche (CR) devrait être réservé aux jeunes docteurs (maximum 1 ou 2 an(s) après la soutenance de thèse).

Table 12

	oui	non	Sans avis/sans réponse
Doctorants	19	45,5	35,5
Post-doctorants	16,3	83,7	0
Permanents	26,7	70,3	5



[Observation]

1. A l'exception des doctorants SH, les mandataires répondent majoritairement négativement à la proposition dans des proportions égales dans tous les secteurs.

[Conclusion]

Les mandataires FNRS rejettent majoritairement la proposition de restreindre les mandats de Chargé de Recherche aux jeunes docteurs.

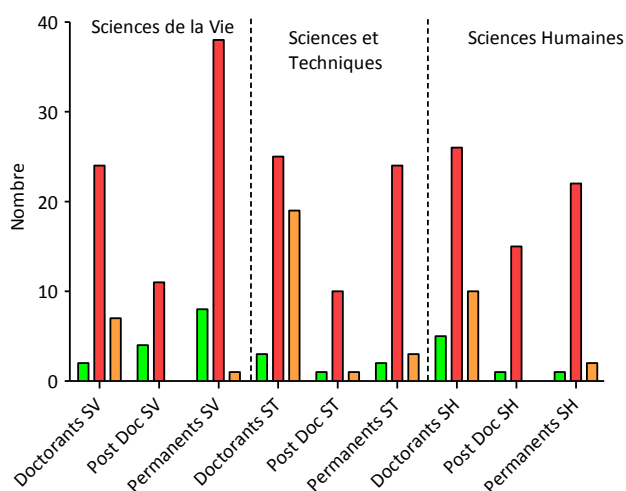
[Action]

Le CC_FNRS va discuter de cette proposition avec les Autorités de l'ULg et du FNRS. Le CC_FNRS va demander que dans un premier temps l'ancienneté de recherche d'un candidat CR soit mieux prise en compte en commission. La possibilité d'une scission de l'appel CR en CR1 et CR2 sera discutée à moyen terme. Voir également les commentaires libres.

QUESTION 11 : Section 3 : L'appel Chargé de recherches devrait être réservé aux chercheurs confirmés (maximum 5, 6 ou 7 ans après la soutenance de thèse).

Table 13

	oui	non	Sans avis/sans réponse
Doctorants	8,2	61,5	29,5
Post-doctorants	14	83,7	2,3
Permanents	10,7	81,6	5,8



[Observation]

1. L'ensemble des catégories de mandataires répondent très majoritairement par la négative à la proposition, dans des proportions égales dans tous les secteurs.

[Conclusion]

Les mandataires FNRS rejettent majoritairement la proposition de restreindre les mandats de Chargé de Recherche aux post-doctorants expérimentés. Il est à noter que cette proposition se rapproche de l'état actuel des choses. Les répondants semblent donc sur ce point rejeter le système d'évaluation actuel.

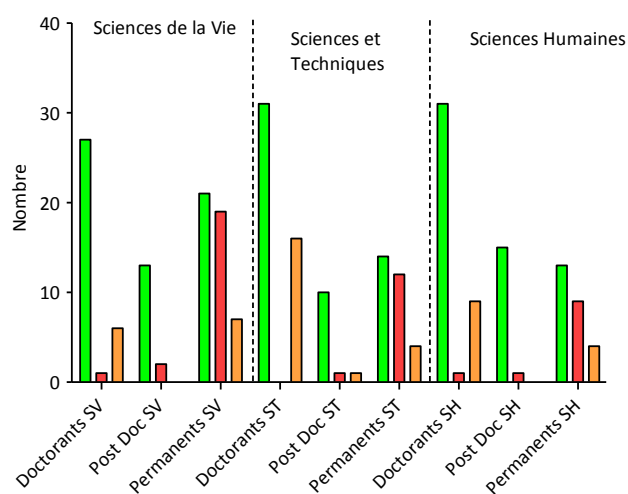
[Action]

Le CC_FNRS va discuter de cette proposition avec les Autorités de l'ULg et du FNRS. Le CC_FNRS va demander que dans un premier temps l'ancienneté de recherche d'un candidat CR soit mieux prise en compte en commission. La possibilité d'une scission de l'appel CR en CR1 et CR2 sera discutée à moyen terme. Voir également les commentaires libres.

QUESTION 12 : Section 3 : Les Chargés de recherche devraient être autorisés à faire des demandes de fonds (PDR/CDR)

Table 14

	oui	non	Sans avis/sans réponse
Doctorants	73,6	1,7	25,6
Post-doctorants	90,5	9,5	2,4
Permanents	47,5	39,6	14,9



[Observations]

1. Au niveau global, les réponses sont majoritairement positives.
2. Néanmoins, une proportion importante de mandataires permanents répond par la négative.
3. Pas de différences entre secteurs de Recherche.

[Conclusion]

Les répondants, tous secteurs confondus, valident la proposition. Néanmoins, une part importante des mandataires permanents s’y oppose.

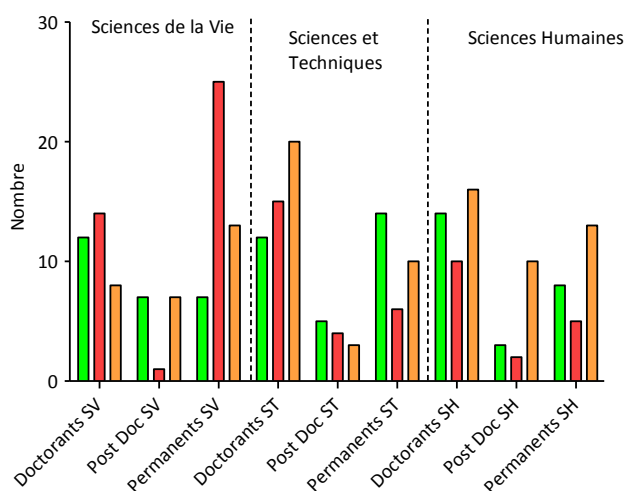
[Action]

Le CC_FNRS va relayer la réponse à cette question auprès des autorités de l’ULg et du FNRS. Dans un premier temps, il sera proposé que les CR puissent être officiellement associés à une demande de fonds (comme co-PI ; co-applicant, etc.) car le fait d’avoir obtenu des fonds de recherches constitue l’un des critères d’évaluation des postulants à un poste de CQ.

QUESTION 13 : Section 4 : L'appel Aspirant devrait avoir lieu en mars-avril.

Table 15

	oui	non	Sans avis/sans réponse
Doctorants	31,4	32,2	36,4
Post-doctorants	36,6	17,1	48,8
Permanents	29,3	36,4	36,4



[Observations]

1. Plus d'un tiers des répondants ne se prononce pas.
2. Une faible majorité se dégage pour une réponse négative (les mandats permanents étant le plus opposés à la proposition).
3. Le secteur SV se prononce majoritairement *contre* la proposition (en particulier les permanents).
4. Les secteurs ST et SH se prononcent majoritairement pour la proposition (tous niveaux de mandat confondus, sauf doctorant ST).

[Conclusion]

Les réponses à cette question sont variables en fonction du secteur de recherche et du niveau de mandat. La volonté de changement de calendrier devrait probablement être mieux justifiée (1/3 reste sans avis).

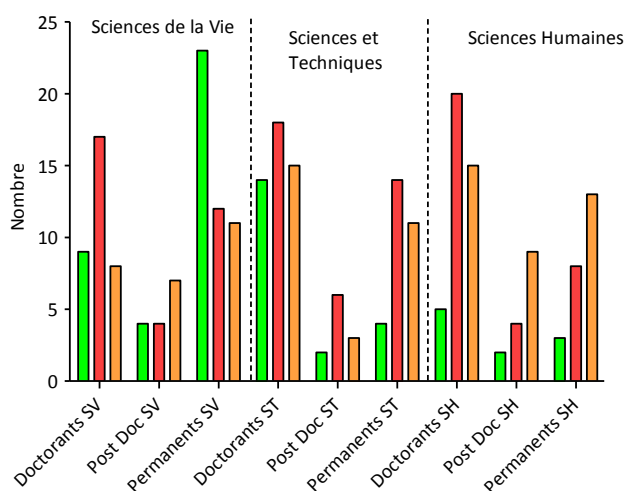
[Action]

La question du calendrier des appels ne semble pas être une préoccupation importante et claire des mandataires FNRS. Elle ne sera pas débattue plus avant avec les autorités de l'ULg et du FNRS.

QUESTION 14 : Section 4 : L'appel Aspirant devrait avoir lieu en août-septembre.

Table 16

	oui	non	Sans avis/sans réponse
Doctorants	23,1	45,5	31,4
Post-doctorants	19	33,3	45,2
Permanents	29,1	33	34



[Observations]

1. Plus d'un tiers des répondants est sans avis.
2. Une majorité de répondants répondent de façon négative.
3. A l'exception des permanents du secteur SV, les réponses sont majoritairement négatives selon les différents types de mandat en SV, ST et SH.

[Conclusion]

La proposition est rejetée par la majorité des répondants à l'exception des permanents SV.

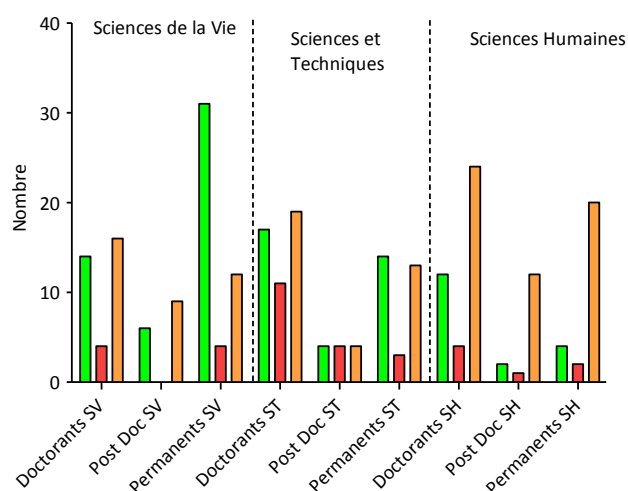
[Action]

La question du calendrier des appels ne semble pas être une préoccupation importante et claire des mandataires FNRS. Elle ne sera pas débattue plus avant avec les autorités de l'ULg et du FNRS.

QUESTION 15 : Section 4 : La date limite de l'appel FRIA/FRESH devrait être rétablie au 15 septembre.

Table 17

	oui	non	Sans avis/sans réponse
Doctorants	35,5	15,7	48,8
Post-doctorants	28,6	11,9	59,5
Permanents	48	8,8	44,1



[Observations]

1. Plus de la moitié des mandataires n'ont pas de réponse à la question.
2. La majorité des répondants accepte la proposition tous secteurs et tous niveaux confondus.

[Conclusion]

Le niveau important de chercheurs sans avis relève essentiellement du secteur SH, qui n'a pas (ou peu) accès au mandat FRIA, mais est plutôt concerné par l'appel FRESH.

Une majorité claire se dégage cependant pour valider la proposition.

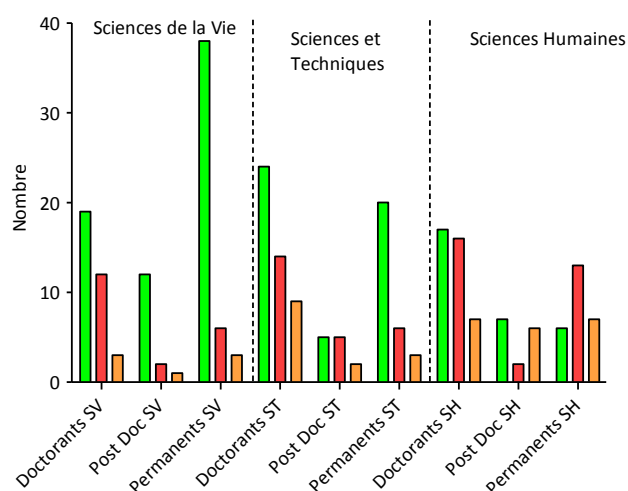
[Action]

La question du calendrier des appels ne semble pas être une préoccupation importante et claire des mandataires FNRS. Elle ne sera pas débattue plus avant avec les autorités de l'ULg et du FNRS.

QUESTION 16 : Section 4 : Les candidats aspirants FNRS devraient être auditionnés, à l'instar des boursiers FRIA et FRESH.

Table 18

	oui	non	Sans avis/sans réponse
Doctorants	50	35	15,8
Post-doctorants	57,1	21,4	21,4
Permanents	62,1	24,3	12,6



[Observations]

1. Une majorité de répondants accepte la proposition.
2. A l'exception des permanents SH, la proposition est validée par tous les niveaux de mandats de tous les secteurs.

[Conclusion]

A l'exception des mandataires permanents du secteur SH, les répondants considèrent que l'octroi de tous mandats « doctorant » devrait être conditionné par une interview.

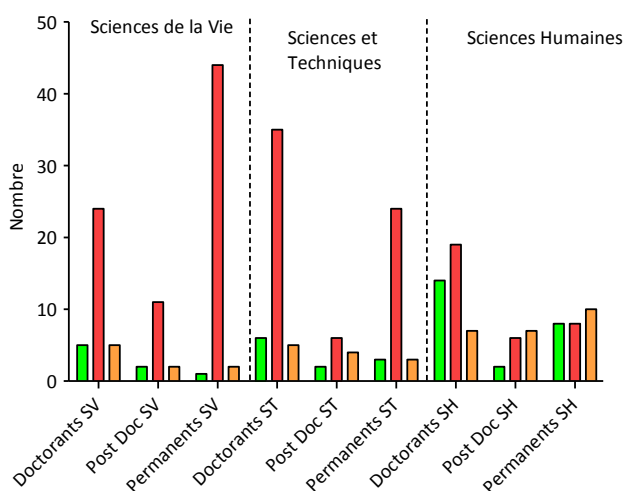
[Action]

Le CC_FNRS va signaler cette réponse aux autorités du FNRS et plaider pour l'établissement d'auditions pour tous les mandats de doctorant. Il est à noter qu'une majorité de répondants doctorants sont favorables à la proposition (alors qu'une majorité d'entre eux était des aspirants).

QUESTION 17 : Section 4 : Nul candidat, ASPIRANT, FRIA ou FRESH, ne devrait être auditionné.

Table 19

	oui	non	Sans avis/sans réponse
Doctorants	20,8	65	14,2
Post-doctorants	15	57,5	32,5
Permanents	11,8	74,5	14,7



[Observations]

1. Une majorité importante de répondants invalide la proposition.
2. Les permanents du secteur SH la valident à une faible majorité et présentent une proportion importante de « sans avis ».

[Conclusion]

Une majorité très claire des répondants rejette la proposition. Néanmoins, les permanents SH la valide à une courte majorité ou est sans avis.

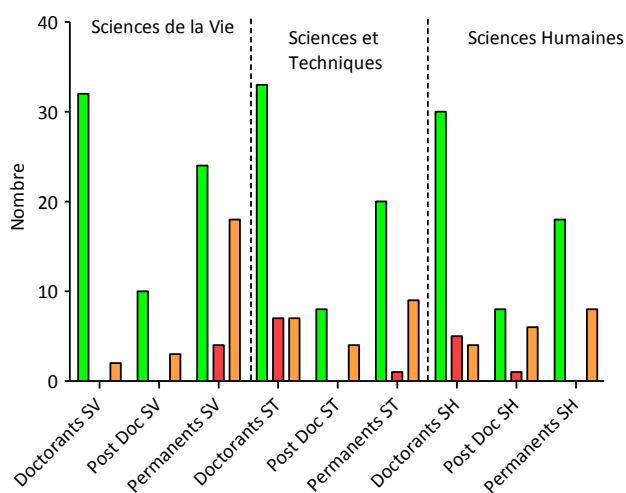
[Action]

Le CC_FNRS va signaler cette réponse aux autorités du FNRS et plaider pour l'établissement d'auditions pour tous les mandats de doctorant. Il est à noter qu'une majorité de répondants doctorants est favorable à la proposition (alors la plupart d'entre eux sont des aspirants).

QUESTION 18 : Section 4 : L'inscription au doctorat à l'ULg devrait être plus simple et automatique une fois la bourse d'ASP/FRIA/FRESH accordée.

Table 20

	oui	non	Sans avis/sans réponse
Doctorants	78,5	9,9	10,7
Post-doctorants	61,9	2,4	31
Permanents	60,2	4,9	34



[Observations]

1. L'ensemble des secteurs, tous mandats confondus, valide largement la proposition.
2. Une proportion importante des permanents SV est sans avis.

[Conclusion]

L'ensemble des secteurs, tous mandats confondus, valide largement la proposition.

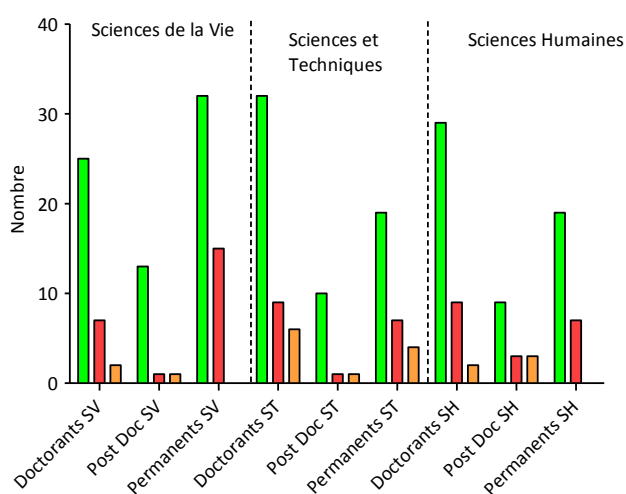
[Action]

Le CC FNRS a constitué un groupe de travail composé de doctorants FRIA, FRESH et FNRS pour discuter de ces questions et dialoguer avec les Autorités.

QUESTION 19 : Section 4 : L'évaluation des appels FRIA, FRESH, ASP à mi-parcours (après 2 ans) ne devrait être qu'une formalité administrative visant à exprimer l'éventuel désir du mandataire ou de son promoteur d'interrompre son mandat (dans le cas d'un refus unilatéral du promoteur, une audition par la commission ad hoc serait nécessaire).

Table 21

	oui	non	Sans avis/sans réponse
Doctorants	71,1	20,7	8,3
Post-doctorants	76,2	11,9	11,9
Permanents	68	28,2	3,9



[Observation]

1. L'ensemble des secteurs, tous mandats confondus, valide largement la proposition.

[Conclusion]

La proposition est validée par l'ensemble des répondants.

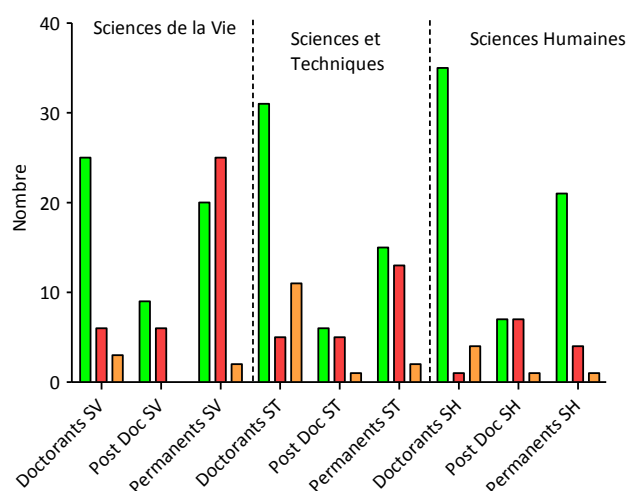
[Action]

Le CC FNRS a constitué un groupe de travail composé de doctorants FRIA, FRESH et FNRS pour faciliter l'inscription et l'évaluation à mi-parcours des doctorants et dialoguer avec les Autorités.

QUESTION 20 : Section 4 : Lors des appels Chargé de Recherche et Chercheur Qualifié, un post-doc à l'étranger ne doit pas être exigé si l'expérience et la visibilité internationales sont atteintes par d'autres voies.

Table 22

	oui	non	Sans avis/sans réponse
Doctorants	75,8	10	15
Post-doctorants	52,4	42,9	4,8
Permanents	54,4	40,8	4,9



[Observations]

1. La majorité des répondants valide la proposition.
2. A l'exception des permanents SV, la proposition est validée par les différents niveaux de mandat tous secteurs confondus.
3. Une proportion importante de réponses négatives est formulée par les post-doctorants (tous secteurs) et les permanents SV et ST.

[Conclusion]

La proposition est validée par une majorité de répondants. Néanmoins, des différences sont observées entre secteurs et/ou statut des mandataires.

[Action]

Les réponses à ces questions sont à nuancer en fonction des commentaires libres. Ceux-ci montrent beaucoup d'avis divergents, qui tiennent manifestement à la variété des profils des mandataires FNRS.

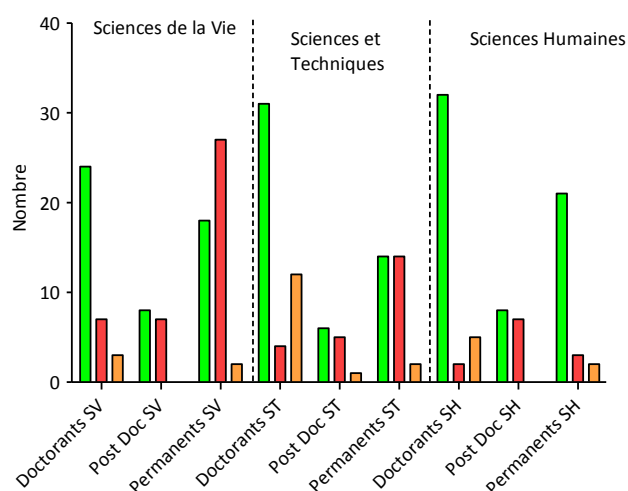
Le CC_FNRS va demander que la spécificité des différentes orientations de recherche et des différents profils de mandataires soit mieux prise en compte en commission.

Une clarification des exigences du FNRS en fonction des mandats est également souhaitée. Il faudrait engager une réflexion des commissions sur les aspects privés de ces exigences (vie de famille) et sur les réels bénéfices de tels séjours.

QUESTION 21 : Section 5 : Lors des appels Chargé de Recherche et Chercheur Qualifié, un post-doc à l'étranger ne doit pas être exigé si l'expérience et la visibilité internationales sont atteintes par d'autres voies.

Table 23

	oui	non	Sans avis/sans réponse
Doctorants	72,5	10,8	16,7
Post-doctorants	52,4	45,2	2,4
Permanents	51,5	42,7	5,8



[Observations]

1. La majorité des répondants valide la proposition.
2. A l'exception des permanents SV, la proposition est validée par les différents niveaux de mandat tous secteurs confondus.
3. Une proportion importante de réponses négatives est formulée par les post-doctorants (tous secteurs) et les permanents SV et ST.

[Conclusion]

Les réponses à ces questions sont à nuancer en fonction des commentaires libres. Ceux-ci montrent beaucoup d'avis divergents, qui tiennent manifestement à la variété des profils des mandataires FNRS.

[Action]

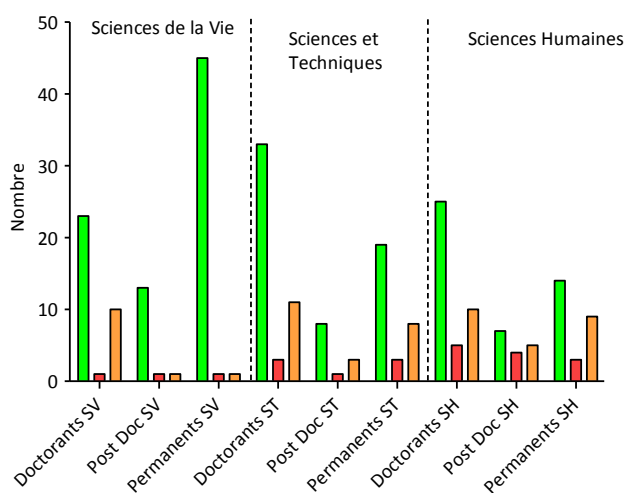
Le CC_FNRS va demander que la spécificité des différentes orientations de recherche et des différents profils de mandataires soit mieux prise en compte en commission.

Une clarification des exigences du FNRS en fonction des mandats est également souhaitée. Il faudrait engager une réflexion des commissions sur les aspects privés de ces exigences (vie de famille) et sur les réels bénéfices de tels séjours.

QUESTION 22 : Section 5 : Le Conseil d'Administration devrait, via ses différentes commissions, tenir compte de la spécificité des domaines de recherches (sciences de la vie, sciences et techniques et sciences humaines) dans le calcul de la répartition des fonds entre CDR et PDR. Cela permettrait de laisser aux sciences qui nécessitent plus de frais de fonctionnement, la possibilité de privilégier un plus grand nombre de CDR, au regard du montant dont elles disposent.

Table 24

	oui	non	Sans avis/sans réponse
Doctorants	66,9	7,4	25,6
Post-doctorants	65,1	14	20,9
Permanents	75,7	6,8	17,5



[Observation]

1. Réponses très majoritairement positives de l'ensemble des répondants, tous mandats et secteurs confondus.

[Conclusion]

Le CC_FNRS va demander que la spécificité des différentes orientations de recherche soit mieux/bien prise en compte en commission.

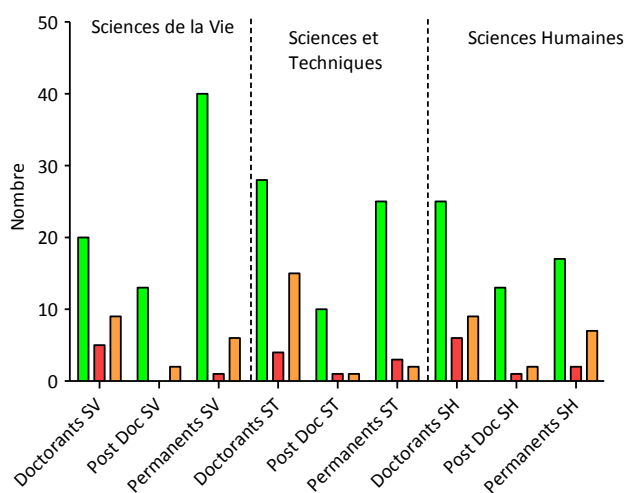
[Action]

Le CC_FNRS va plaider en ce sens auprès des autorités du FNRS.

QUESTION 23 : Section 5 : Les grandes commissions couvrant des domaines trop larges devraient être scindées en commissions plus spécialisées.

Table 25

	oui	non	Sans avis/sans réponse
Doctorants	60,3	12,4	27,3
Post-doctorants	83,7	4,7	11,6
Permanents	79,6	5,8	14,6



[Observation]

1. Réponses très majoritairement positives de l'ensemble des répondants, tous mandats et secteurs confondus.

[Conclusion]

Le CC_FNRS va demander que la spécificité des différentes orientations de recherche soit mieux/bien prise en compte en commission.

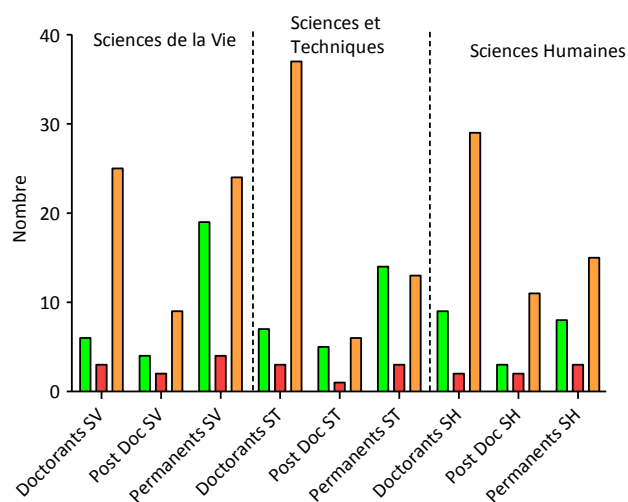
[Action]

Le CC_FNRS va plaider en ce sens auprès des autorités du FNRS.

QUESTION 24 : Section 5 : Les dossiers des appels à mandat et des appels à projet devraient être déposés vers mars et octobre-novembre, respectivement.

Table 26

	oui	non	Sans avis/sans réponse
Doctorants	18,2	6,6	75,2
Post-doctorants	27,9	11,6	60,5
Permanents	39,8	9,7	50,5



[Observations]

1. Une majorité de répondants est sans avis.
2. Pour les autres, la réponse est majoritairement positive, tous mandats et secteurs confondus.

[Conclusion]

La question du calendrier des appels ne semble pas être une préoccupation importante et claire des mandataires FNRS. Elle ne sera pas débattue plus avant avec les autorités de l'ULg et du FNRS.

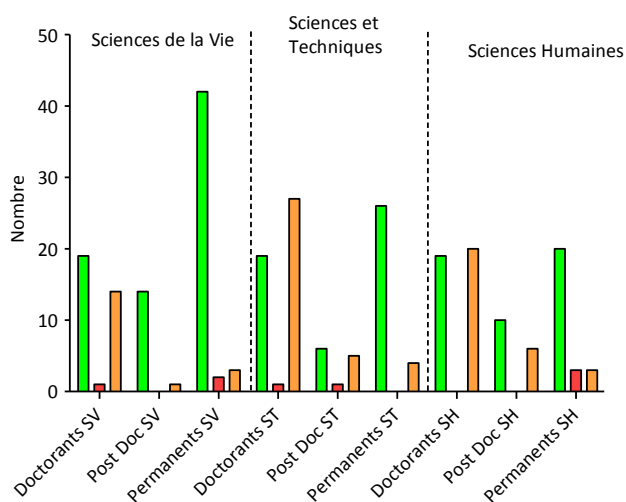
[Action]

/

QUESTION 25 : Section 5 : L'hétérogénéité de la sévérité des notes des experts externes nécessite une gestion plus lucide lors des débats en commission.

Table 27

	oui	non	Sans avis/sans réponse
Doctorants	47,5	1,7	50,8
Post-doctorants	69,8	2,3	27,9
Permanents	85,4	4,9	9,7



[Observations]

1. Nombre de « sans avis » important pour les doctorants.
2. Réponses très majoritairement positives de l'ensemble des répondants, tous mandats et secteurs confondus.

[Conclusion]

La proposition fait l'unanimité, tous mandats et secteurs confondus.

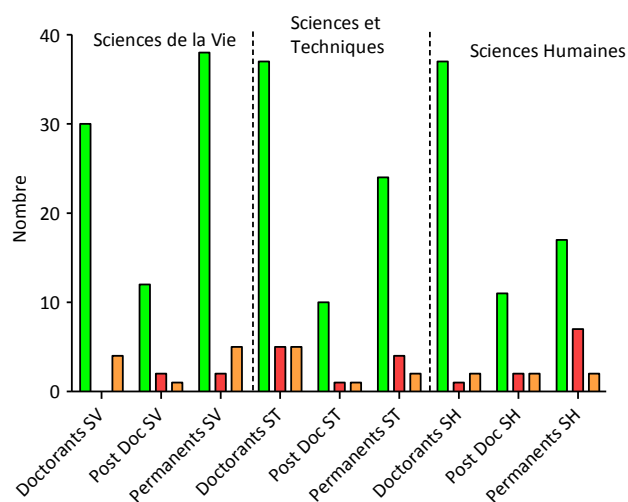
[Action]

Le CC_FNRS va plaider en ce sens auprès des autorités du FNRS.

QUESTION 26 : Section 5 : Les dossiers en compétition et relevant d'un même domaine devraient être évalués par les mêmes experts.

Table 28

	oui	non	Sans avis/sans réponse
Doctorants	86	5	9,1
Post-doctorants	78,6	11,9	9,5
Permanents	78,2	12,9	8,9



[Observation]

1. Réponses très majoritairement positives de l'ensemble des répondants, tous mandats et secteurs confondus.

[Conclusion]

Proposition validée par l'ensemble des mandataires, tous secteurs confondus.

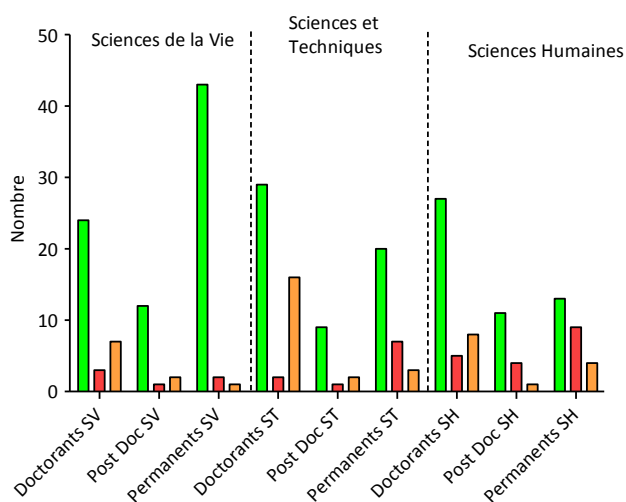
[Action]

Le CC_FNRS va plaider en ce sens auprès des autorités du FNRS.

QUESTION 27 : Section 5 : Un promoteur doit pouvoir demander qu'un dossier resoumis et amélioré suivant le rapport FNRS soit évalué par les mêmes experts.

Table 29

	oui	non	Sans avis/sans réponse
Doctorants	66,1	8,3	25,6
Post-doctorants	74,4	14	11,6
Permanents	74,5	17,6	7,8



[Observations]

1. Réponses très majoritairement positives de l'ensemble des répondants, tous mandats et secteurs confondus.
2. Une proportion importante, mais non majoritaire, des permanents SH répondent néanmoins par la négative.

[Conclusion]

La proposition est très largement validée, même si une proportion importante des permanents SH répond par la négative.

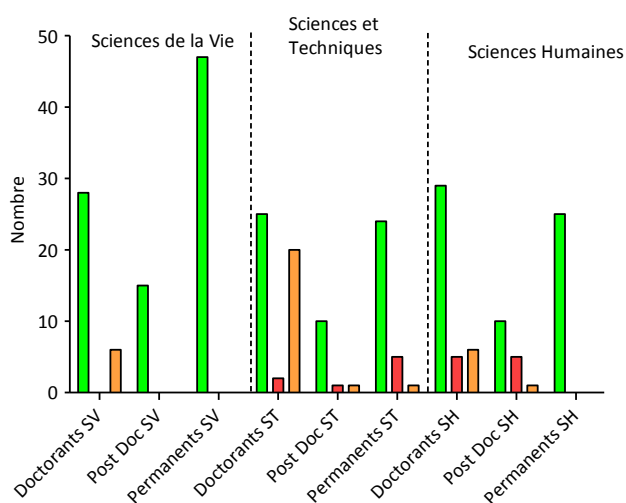
[Action]

Le CC_FNRS va plaider en ce sens auprès des autorités du FNRS.

QUESTION 28 : Section 5 : Lors de la seconde soumission d'un projet, une section dédiée devrait permettre de répondre aux évaluations précédentes.

Table 30

	oui	non	Sans avis/sans réponse
Doctorants	67,8	5,8	26,4
Post-doctorants	81,4	14	4,7
Permanents	94,1	4,9	1



[Observation]

1. Réponses très majoritairement positives de l'ensemble des répondants, tous mandats et secteurs confondus.

[Conclusion]

La proposition est très largement validée, tous mandats et secteurs confondus.

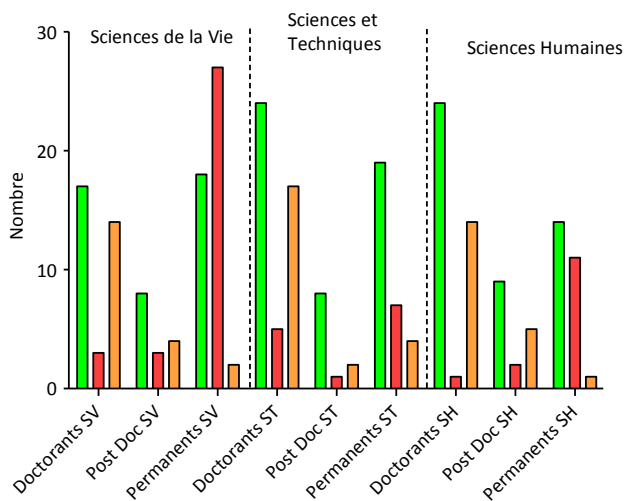
[Action]

Le CC_FNRS va plaider en ce sens auprès des autorités du FNRS.

QUESTION 29 : Section 5 : L'évaluation des candidatures pour des mandats FNRS ou pour des fonds alloués par le FNRS (CDR, PDR, MIS, Welbio, etc.) devrait tenir compte des charges (enseignement, clinique).

Table 31

	oui	non	Sans avis/sans réponse
Doctorants	54,6	7,6	37,8
Post-doctorants	59,5	14,3	26,2
Permanents	49,5	43,7	6,8



[Observations]

1. Globalement, la majorité des répondants approuve la proposition.
2. A l'exception des permanents SV, la proposition est avalisée par l'ensemble des mandataires.
3. Cependant, une proportion importante, mais non majoritaire, de permanents SH (et ST) répondent aussi par la négative.

[Conclusion]

La proposition est globalement validée par les répondants. Néanmoins, la proportion de réponses positives pour les mandats doctorant et post-doctorant est plus importante que pour les mandats permanents (les permanent SV répondant majoritairement par la négative).

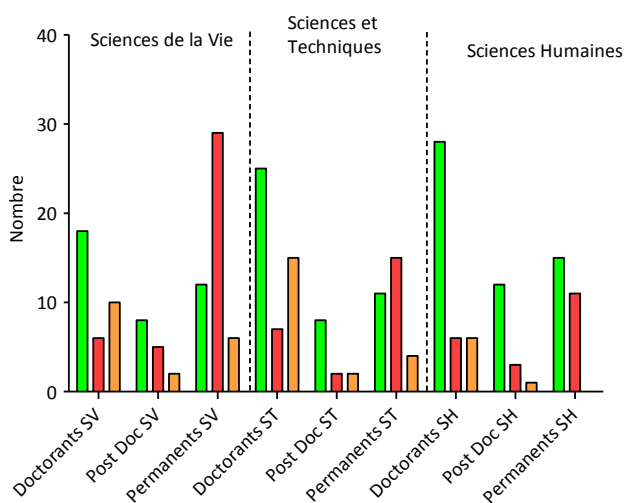
[Action]

Le CC_FNRS va signaler cette réponse aux autorités du FNRS mais au regard de l'hétérogénéité des réponses, une position semble difficile à prendre. Les commissions pourraient être informées de la diversité des réponses en fonction des orientations de recherche.

QUESTION 30 : Section 5 : L'évaluation des candidatures pour des mandats FNRS ou pour des fonds alloués par le FNRS (CDR, PDR, MIS, Welbio, etc.) devrait tenir compte des travaux de vulgarisation, des activités de sensibilisation « grand public » et des initiatives d'éducation permanente initiées ou acceptées par les chercheurs.

Table 32

	oui	non	Sans avis/sans réponse
Doctorants	58,7	15,7	25,6
Post-doctorants	65,1	23,3	11,6
Permanents	36,9	53,4	9,7



[Observations]

1. Globalement, la majorité relativement faible des répondants approuve la proposition.
2. A l'exception des permanents SV et ST et d'une proportion importante de permanent SH, la proposition est avalisée par l'ensemble des mandataires.

[Conclusion]

La proposition est globalement validée par les répondants, avec une majorité relativement faible. Néanmoins, la proportion de réponses positives pour les mandats doctorant et post-doctorant est plus importante que pour les mandats permanents (les permanent SV et ST répondant très majoritairement par la négative).

[Action]

Le CC_FNRS va signaler cette réponse aux autorités du FNRS mais au regard de l'hétérogénéité des réponses, une position semble difficile à prendre. Les commissions pourraient être informées de la diversité des réponses en fonction des orientations de recherche.

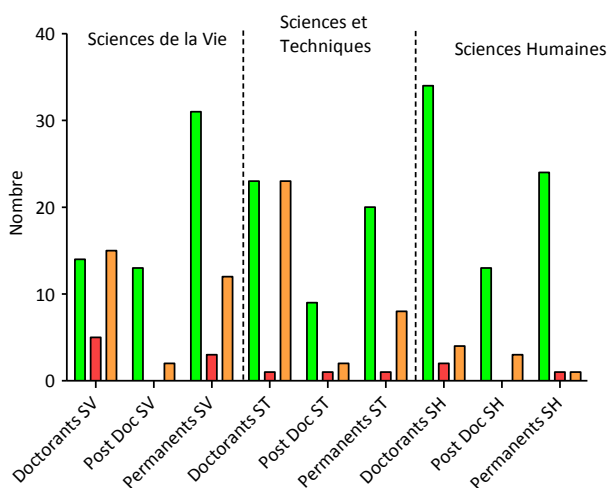
QUESTION 31 : Section 5 : En sciences humaines la publication de monographies, d'ouvrages collectifs ou d'articles généralistes, notamment chez des éditeurs ou dans des revues francophones, reste tout à fait valorisable.

En Sciences et techniques ou Science de la vie selon les secteurs de recherches, ces facteurs sont très hétérogènes et ne devraient être utilisés que pour comparer des personnes avec les mêmes profils et thématiques de recherche.

Les commissions doivent être en mesure de relativiser la pertinence des évaluations exclusivement basées sur les « impact factors » et les « rankings » anglo-saxons.

Table 33

	oui	non	Sans avis/sans réponse
Doctorants	58,7	6,6	34,7
Post-doctorants	81,4	2,3	16,3
Permanents	74,3	5	20,8



[Observations]

1. Globalement, une majorité importante des répondants approuve la proposition.
2. Les permanents SV et ST et une proportion importante, mais non majoritaire, de permanents SH répondent par la négative.

[Conclusion]

La proposition est globalement validée par les répondants. Néanmoins, la proportion de réponses positives pour les mandats doctorant et post-doctorant est plus importante que pour les mandats permanents (les permanents SV et ST répondant majoritairement par la négative).

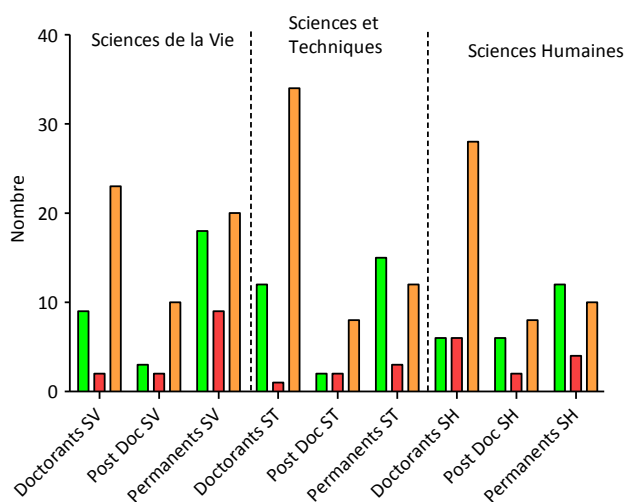
[Action]

Le CC_FNRS va signaler cette réponse aux autorités du FNRS mais au regard de l'hétérogénéité des réponses, une position générale semble difficile à prendre. Les commissions pourraient être informées de la diversité des réponses en fonction des orientations de recherche.

QUESTION 32 : Section 5 : Êtes-vous satisfait du nouveau système d'évaluation mis en place par le FNRS (rapports annuels / quinquennaux) ?

Table 34

	oui	non	Sans avis/sans réponse
Doctorants	22,3	7,4	70,2
Post-doctorants	25,6	14	60,5
Permanents	43,7	15,5	40,8



[Observations]

1. Une majorité des répondants est sans avis.
2. Parmi les répondants exprimant un avis, la majorité se montre satisfaite du nouveau mode d'évaluation.

[Conclusion]

Parmi les répondants exprimant un avis, la majorité se montre satisfaite du nouveau mode d'évaluation. C'est en particulier le cas des permanents FNRS, qui seront évalués selon ces modalités.

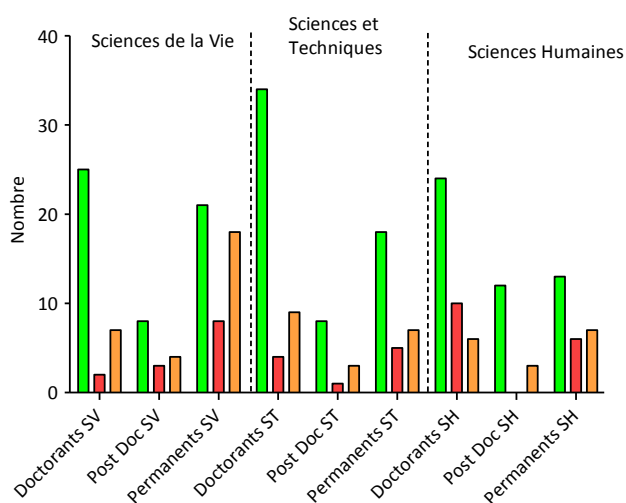
[Action]

Le CC_FNRS va signaler cette perception positive de l'évaluation aux autorités du FNRS. Néanmoins, cette vision positive est à nuancer au regard des commentaires libres (remise en question des critères quantitatifs).

QUESTION 33 : Section 5 : Êtes-vous satisfait du contenu et de la forme des dossiers de candidatures à remplir pour obtenir un mandat (FRIA/FRESH/ASP, CR, CQ) ou une promotion (MR, DR) ?

Table 35

	oui	non	Sans avis/sans réponse
Doctorants	68,6	13,2	18,2
Post-doctorants	66,7	9,5	23,8
Permanents	50,5	18,4	31,1



[Observation]

1. Une majorité importante des répondants se montre satisfaite des formulaires de candidatures FNRS.

[Conclusion]

La proposition est validée par l'ensemble des mandataires, tous secteurs confondus.

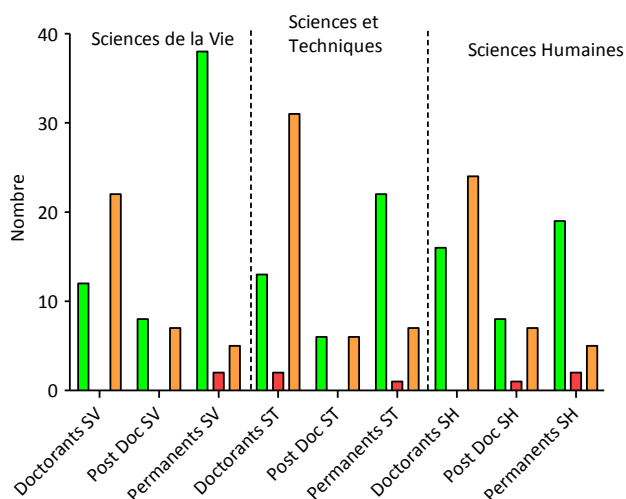
[Action]

Le CC_FNRS va signaler cette perception positive de l'évaluation aux autorités du FNRS. Néanmoins, cette vision positive est à nuancer au regard des commentaires libres (remise en question des critères quantitatifs).

QUESTION 34 : Section 5 : Une plus grande flexibilité est nécessaire dans la ventilation du budget entre les différents postes inhérents à l'octroi d'un financement.

Table 36

	oui	non	Sans avis/sans réponse
Doctorants	34,2	1,7	64,2
Post-doctorants	51,2	2,3	46,5
Permanents	78,2	5	16,8



[Observation]

1. Une majorité très importante des mandataires répond positivement à la question.

[Conclusion]

La proposition est validée par l'ensemble des mandataires, tous secteurs confondus.

[Action]

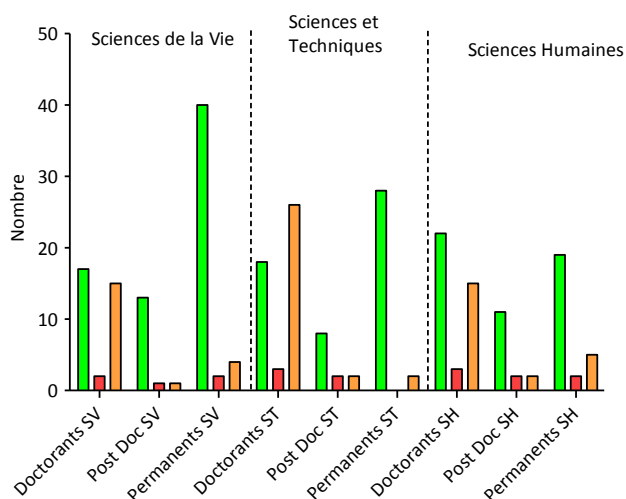
Le CC_FNRS va plaider en ce sens auprès des autorités du FNRS et faire des propositions concrètes (p.ex. similaires à ce qui se fait pour les appels ERC).

D'autre part, les commentaires libres posent le problème de l'absence d'un budget de fonctionnement minimal récurrent pour les FNRS permanents.

QUESTION 35 : Section 5 : Une plus grande flexibilité est nécessaire dans le choix de la date de démarrage du projet ou de l'engagement du personnel.

Table 37

	oui	non	Sans avis/sans réponse
Doctorants	47,1	6,6	46,3
Post-doctorants	76,2	11,9	11,9
Permanents	85,3	3,9	10,8



[Observation]

1. Une majorité importante des mandataires répond positivement à la question.

[Conclusion]

La proposition est validée par l'ensemble des mandataires, tous secteurs confondus.

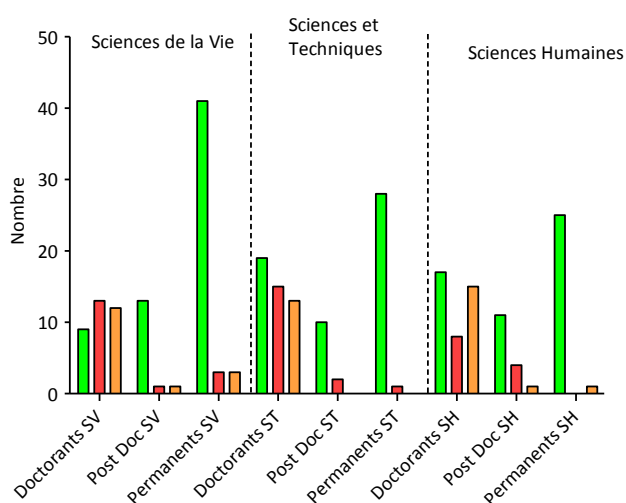
[Action]

Le CC_FNRS va plaider en ce sens auprès des autorités du FNRS et faire des propositions concrètes (p.ex. similaires à ce qui se fait pour les appels ERC).

QUESTION 36 : Section 5 : Tous les chercheurs permanents FNRS (CQ, MR, DR) devraient jouir d'une autonomie complète quant à la gestion des fonds obtenus (pas de supervision administrative par un académique).

Table 38

	oui	non	Sans avis/sans réponse
Doctorants	37,2	29,8	33,1
Post-doctorants	79,1	16,3	4,7
Permanents	92,2	3,9	3,9



[Observations]

1. Une majorité importante des mandataires répond positivement à la question.
2. Une proportion importante de doctorants répond néanmoins négativement (notamment les doctorants SV).

[Conclusion]

A l'exception des doctorants SV, la proposition est validée par l'ensemble des mandataires, tous secteurs confondus. Néanmoins, une proportion importante de doctorants ST et SH réfute également la proposition.

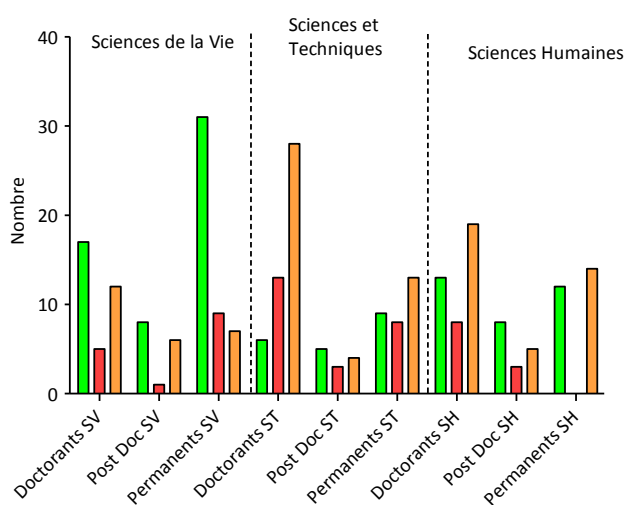
[Action]

Le CC_FNRS va plaider en ce sens auprès des autorités du FNRS et faire des propositions concrètes (p.ex. similaires à ce qui se fait pour les appels ERC).

QUESTION 37 : Section 5 : L'approbation éthique d'une recherche devrait être exclusivement du ressort de l'institution d'accueil (plus de dossier éthique à soumettre au FNRS avec une demande de financement).

Table 39

	oui	non	Sans avis/sans réponse
Doctorants	29,8	21,5	48,8
Post-doctorants	48,8	16,3	34,9
Permanents	50,5	16,5	33



[Observations]

1. Une proportion importante de mandataires est sans avis.
2. Une majorité importante des mandataires répond positivement à la question.
3. Néanmoins, une proportion importante de mandataires ST répond négativement à la proposition (rejetée par les doctorants ST).

[Conclusion]

La proposition est validée par l'ensemble des mandataires (excepté doctorants ST), tous secteurs confondus. Néanmoins, en ST, la proportion de réponse négative est importante. D'autre part, un nombre important de mandataires s'abstient d'émettre un avis.

[Action]

Le CC_FNRS va plaider en ce sens auprès des autorités du FNRS. Un changement pourrait être apporté à court terme par le FNRS.

3. Analyse des questions ouvertes et commentaires libres finaux

Question ouverte 1 : Section 2 : Selon vous, quelles sont les obligations vis-à-vis de l'ULg, d'un mandataire FNRS permanent de l'ULg (CQ/MR/DR) (encadrement, enseignement, service à l'Institution, etc...) ?

Avis	Nombre
Considère l'activité de Recherche comme prioritaire (écriture de projet, de publications, constitution et gestion de groupe de Recherche, encadrement doctorat/post-doc) – pas d'autres tâches obligatoires.	14
Considère l'activité de Recherche comme prioritaire + encadrement (mémoire, doctorat, TP) (activité d'enseignement marginale et peu chronophage) (en accord avec règlement FNRS).	80
Considère l'activité de Recherche comme prioritaire mais encadrement + charge de cours (spécialisée ou pas) font aussi partie des tâches normales (sans nécessairement que ce soit rendu obligatoire et selon règlement FNRS – proportion moindre que académique).	53
Participer à la vie de l'institution et sa promotion: participation à des comités, séances de vulgarisation « grand public », promotion de l'enseignement, Conseil de faculté, Bureau de département, intégration des conseils sectoriels de la recherche. Evaluation de la Recherche.	56
Les mêmes qu'un chargé de cours/professeur (si équivalence de titre).	4
Aucune à partir du moment où nous ne sommes pas traités comme un académique ou rien de spécial vu que nous ne bénéficions de rien en provenance de l'Ulg.	6
A l'heure actuelle, je n'ai d'obligations que vis-à-vis du F.R.S.-FNRS.	1

Mise en avant de certains commentaires libres et préoccupations des mandataires F.R.S.-FNRS

1. Les chercheurs expriment le souhait d'une meilleure reconnaissance par le FNRS des activités d'enseignement très présentes dans la vie universitaire.
2. Les tâches annexes à la Recherche prennent un temps considérable : la multiplication des lourdeurs administratives (un FNRS n'ayant que peu d'appui pour ces tâches) met un frein à l'efficacité des chercheurs... En particulier, le manque d'assistant pour aider les FNRS lors de leurs enseignements pratiques n'aide pas.
3. A partir du moment où un mandataire permanent obtient un titre de professeur même si ce titre est honorifique, il devient indispensable qu'il soit intégré dans des rôles d'encadrement, d'enseignement et de service à l'institution.
4. Les services à l'institution peuvent être très importants selon les facultés. En dehors de l'encadrement de mémoires et suivi de thèses, la plupart des CQ donnent le maximum d'heures autorisées par le FNRS (avec parfois des dérogations pour dépasser les 90h autorisées). Ces cours sont importants par ailleurs, ils permettent de préparer en douceur le passage vers le corps académique. Ceci dit, la charge est importante : étudiants à suivre,

évaluations, etc. Les mandataires permanents du FNRS sont généralement très investis dans les facultés, les départements d'enseignement et les différents organes de représentation. Beaucoup de chercheurs sont investis par ex. dans le projet de restructuration de la recherche (établir les listes de membres, participer à la rédaction du projet d'UR, etc.). Nos départements nous considèrent comme des membres à part entière, avec toutes les tâches administratives et scientifiques qui en découlent.

5. Dans certaines disciplines, notamment en sciences humaines et sociales, les services à la société (conférences, débats, interviews, tribunes, articles grand public etc.) sont nombreux et devraient être valorisés dans les évaluations. Il conviendrait d'ailleurs de s'interroger sur les évaluations FNRS qui sont quantitatives (ranking, fonds ramenée via des projets, etc...) alors que la plus-value d'un chercheur, surtout en Sciences humaines, se marque également par son investissement dans la société.
6. Le métier de chercheur a fortement évolué ces dernières décennies: ses activités de recherche sont devenues internationales, il y a davantage de services à la communauté. On observe une évolution massive du nombre d'étudiants liée démocratisation de l'enseignement avec pour conséquence une sollicitation accrue des chercheurs FNRS pour des tâches d'enseignement et d'encadrement.
7. Il faudrait toutefois éviter que le responsable académique délègue une partie de sa charge de cours au mandataire FNRS permanent ou non permanent sans titularisation de ce dernier.
8. Les deux plus gros problèmes associés au statut actuel des chercheurs FNRS sont (1) le manque de reconnaissance au sein de l'institution lors d'élections ou de la prise de décision au niveau facultaire et (2) la traduction du titre en anglais qui ne reflète pas le réel statut du chercheur qui très souvent dirige un laboratoire pour lequel il obtient des financements indépendamment d'un chef hiérarchique (directeur de service ou autre) et donne des cours que ce soit comme titulaire ou en collégialité avec d'autres enseignants. Pour beaucoup, le titre de professeur importe peu, pour autant que la réalité du statut soit claire.
9. Si les services à la communauté sont obligatoires, ils devraient être clairement stipulés dans les règlements du FNRS.
10. L'institution d'accueil a également des devoirs vis-à-vis des mandataires permanents. Ex: changer la situation actuelle où un chercheur définitif peut se retrouver contraint de demander l'aide ou l'accord d'un professeur pour postuler à un projet. Les chercheurs définitifs FNRS devraient être mis sur un pied d'égalité avec les enseignants appartenant au corps académique de cette institution.

Question ouverte 2 : Section 2 : Selon vous, quelles sont les obligations vis-à-vis de l'ULg, d'un mandataire FNRS temporaire de l'ULg (ASP/FRESH/FRIA/CR/Collaborateur scientifique/Logisticien) (encadrement, enseignement, service à l'Institution, etc...) ?

Avis	nombre
Uniquement thèse – uniquement Recherche (+ aucune obligation)	45

Pour les doctorants, en 1er et principalement, s'occuper de sa thèse + co-supervision de travaux de fin d'études (pas de charge TP)	32
Thèse + Encadrement TP et mémoires (charge limitée 30-40 heures/année) (inférieur à une charge d'assistant)	61
Promotion de l'enseignement (séance infos)	4
Cours spécialisés (pour post-doc)	3
Participation à la vie scientifique de la faculté/département/labo + représentation extérieure (outreach)	21
Les mêmes qu'un assistant (charge de cours 50%)	1

Sélection de commentaires :

1. Doctorant: Recherche doctorale en priorité, heures d'encadrement (valorisable dans la formation doctorale) restreintes aux strictes conditions du FNRS (étendues aux mandats pour lesquels ces conditions n'existeraient pas et limitées au plus petits commun multiple entre règlements).

CR: Recherche post-doc prioritaire + heures d'encadrement (limitées strictement à la réglementation FNRS) + heures de cours (mais à condition d'être officiellement chargé de ces heures par le département Enseignement (= valorisable dans un CV comme titulaire).

Mandats permanents: Recherche en premier lieu (décroissant en fonction promotion MR, DR) - heures de cours et d'encadrement dans les limites strictes autorisées par FNRS (titularisation obligatoire dans le cadre des cours) + démarche active de l'ULg pour impliquer MR et DR dans processus décisionnel/administratif (au même titre que corps académique)

Logisticien de Recherche: priorité à la gestion technique et scientifique de plateforme technique (au sens large).

Remarque: **CR et Log-FNRS devraient avoir la possibilité de déposer des projets en leurs noms car cela est nécessaire dans leurs CV pour obtenir un poste.**

2. Le doctorant/post-doc doit être bien intégré dans l'institution. La formation fait partie du métier de chercheur (similaire à un compagnonnage, une activité de mentor, ...) quel que soit le lieu de travail (en ce compris les labos privés qui reçoivent des jeunes, des stagiaires)... Toutefois, à ce stade de leur carrière, les doctorants – post-docs devraient consacrer la majorité de leur temps à la recherche expérimentale. Cette protection (ils ont l'obligation de terminer en 4 ans, alors que les assistants disposent de 6 ans) doit être renforcée et bétonnée dans les statuts.

Commentaires libres finaux

ATTENTION : ceci est une tentative de synthèse des réponses au questionnaire et ne correspond pas actuellement à une position du CC FNRS sur ces différentes questions.

Doctorat

Plusieurs commentaires libres soulevaient des problématiques précises concernant le doctorat. Le CC_FNRS a organisé un groupe de travail « Doctorants » afin de faire des propositions concrètes.

Mensualiser le salaire FRIA
Régler le problème du statut d'étudiant boursier étranger pour le renouvellement des visas
Avancer les évaluations FRESH/FRIA pour que les résultats soient connus au 1 ^{er} octobre
Encadrer des TP en 1 ^{ère} année de doctorat est un problème – ça devrait être spécifié dans le contrat de travail
Harmoniser bourses FRESH, FRIA, Aspirants (Salaire, rapports fournis aux FRESH/FRIA et évaluation orale pour aspirants)
Remboursement des frais de transport (comme c'est le cas pour les boursiers ULg)
Faciliter l'inscription au doctorat pour les boursiers FRIA/FRESH

Pérennisation et Evaluation des dossiers

L'absence de postes FNRS ou de possibilité d'accès à un contrat à durée indéterminée est dramatique. La communication désastreuse quant à l'appel FNRS 2015 reste dans tous les esprits. L'absence de mise en place de solutions au sein de l'Institution est préoccupante et mal ressentie. Que le fait de donner une perspective aux jeunes chercheurs ne soit pas une priorité, est incompréhensible.

Un certain nombre de commentaires mettent en évidence le manque de critères clairs requis pour l'accès au mandat de chercheur qualifié ou pointent l'absurdité/le manque de pertinence de certains d'entre eux (post-doc à l'étranger, indices bibliographiques).

Concernant le post-doctorat, deux tendances opposées apparaissent (pro vs. contre), mais un consensus existe quant à la demande de clarification des critères de sélection (grille type ERC par exemple).

De nombreux commentaires mettent en évidence la déshumanisation des processus de sélection (et d'évaluation qui est parfois vécue comme un manque de confiance) imposés aux chercheurs, ainsi que l'absurdité de l'évaluation quantitative (nombre de publications/citations vs. qualité des publications).

La composition ou la nature des commissions (commissions fourre-tout) est également questionnée.

D'autre part, le manque de représentation de membres du FNRS au sein des commissions est patent.

Trouver une solution pour le peu ou l'absence de postes permanents pour les prochaines années
Problème du délai maximum post thèse pour déposer un dossier (ex. : 10 ans post thèse pour CQ)
Expérience internationale pas assez reconnue – problème des faux séjours à l'étranger – post-doc étranger obligatoire
Remise en question du post-doc « obligatoire » à l'étranger (pertinence + prise en compte de l'aire digitale dans laquelle on vit + prise en compte vie privée + prise en compte diversité des disciplines)
Des critères objectifs devraient être fournis par le FNRS, comme l'ERC pour qui est éligible ou pas à un poste de CQ.
Absurdité de l'évaluation quantitative des CV

Le fonctionnement des commissions est opaque – les FNRS ne sont pas assez représentés au sein de celles-ci
Publier les statistiques relatives à l'attribution des bourses de doctorat (par faculté et université), et veiller à une plus grande transparence en général dans la prise de décision
Les président(e)s de commissions devraient être exclusivement des employés du FNRS
Le FNRS devrait financer les recherches et les universités devraient engager les chercheurs (avec plus d'argent disponible bien sûr)
Améliorer la communication du FNRS quant aux résultats des appels (ex : nombre de dossiers soumis, classés A, financés)

Carrière du chercheur et évolution de carrière

Plusieurs personnes plaident pour une clarification des règlements de travail concernant les FNRS au sein de l'Ulg (horaires, congés par exemple).

Plusieurs commentaires concernent l'évolution au sein de la carrière FNRS ou le passage vers la carrière académique ULg. D'une part, il serait nécessaire de clarifier ce qui est attendu d'un mandataire pour accéder au grade permanent. Les dossiers de promotion apparaissent inadéquats (Projet de Recherche vs. projet de gestion d'équipe/enseignement/ contribution à l'institution). D'autre part, plusieurs personnes plaident pour une définition plus précise de ce qui est attendu de la part de l'institution et du FNRS lors d'un changement de grade.

Plusieurs commentaires vont dans le sens d'une facilitation du passage FNRS vers la carrière académique. Les problèmes d'égalité de salaire et de pension sont également évoqués.

Il y a également une demande récurrente pour un aménagement au cours du temps de la carrière de chercheur (augmentation des tâches enseignement et diminution des tâches scientifiques par exemple ou possibilité de réduction du temps de travail).

Plus de confiance du FNRS envers ses chercheurs (dans ses évaluations en cours de carrière par exemple)
Evolution de la carrière au cours du temps pour les permanents (possibilité de réduire l'activité de recherche pour plus d'implication dans des missions institutionnelles)
Clarification par le FNRS des horaires de travail/ possibilité de télétravail
Facilitation passage FNRS vers carrière académique
Dossier de promotion MR et DR inadéquat
Expérience enseignement pas assez reconnue (CQ et évaluation chercheur)
Pourquoi faut-il un nouveau projet de recherche pour devenir MR ou DR ?
Définition de l'évolution des missions dans différents stades de la carrière FNRS permanent (CQ → MR → DR)

Financement de la Recherche

D'après l'ensemble des commentaires, il est évident qu'une majorité des mandataires FNRS s'inquiète du sous-financement dramatique du FNRS qui, dans les conditions actuelles, ne peut plus accomplir l'ensemble des missions qui lui sont dévolues.

Une seconde tendance lourde est la demande pour un crédit de fonctionnement récurrent pour les mandataires permanents. Les sommes citées varient entre 2000 et 5000 euros. Les arguments employés sont de deux ordres : égalité de traitement avec le corps académique (crédit ordinaire) et gain de temps et d'énergie. En effet, ce crédit récurrent pourrait diminuer le nombre de dossiers à

déposer pour des sommes relativement limitées, mais qui permettent dans beaucoup de disciplines, d'assurer un fonctionnement de base. Le tableau ci-dessous reprend une synthèse des différents commentaires/suggestions liés à cette thématique.

La distribution des financements est également questionnée (avantage au gros groupe de recherche par exemple).

Les permanents FNRS devraient bénéficier d'un crédit de fonctionnement (suggestion 2 : un subside de fonctionnement au prorata de son titre et des dépenses moyennes observées dans son domaine)
Possibilités de demande de crédit pour les CR
Possibilité d'appliquer/d'obtenir un <i>Starting grant</i> ULg ou FNRS pour MD et DR (type bourse de doctorat, crédit de fonctionnement)
Soutien à la mobilité insuffisant (congrès, brefs séjours) (de la part du FNRS et de l'Institution)
Priorité d'accès aux mandataires FNRS pour les financements FNRS
Incohérence entre encourager à publier en <i>open access</i> et dans des bons journaux et la limite 500€ de frais de publication imputable sur les fonds FNRS
Adapter les budgets de fonctionnement d'un mandat au type de recherche (certaines recherches demandent plus ou moins d'argent pour être effectuées)
L'argent du FNRS n'est donné qu'aux gros groupes au détriment de beaucoup de petits
Pas de limitation du nombre de PDR

Reconnaissance par et relation à l'Institution

Une grande majorité de mandataires FNRS accomplit des tâches de recherche, d'enseignement ou de service à la communauté, importantes pour l'Institution. D'une façon générale, les chercheurs permanents FNRS éprouvent une certaine loyauté à l'Institution et considèrent que, dans le cadre strict du règlement FNRS, ils ont des devoirs vis-à-vis de celle-ci. Néanmoins, plusieurs commentaires vont dans le sens d'une plus grande reconnaissance de la part de l'Institution et d'une plus grande égalité de traitement entre corps académique et permanent FNRS, en termes d'évaluation par exemple. Les différences de salaire ou des droits à la pension entre corps académique et FNRS posent également question. Le lien administratif ou scientifique liant un CQ à un professeur est remis en question et devrait être clarifié par l'Institution. C'est également le cas des tâches/prérogatives dévolues aux MR et DR FNRS.

Réduction de la dépendance du mandataire vis-à-vis d'une autorité administrative ou scientifique supérieure
Le différentiel des salaires entre les académiques et les FNRS pose question
Possibilité pour les FNRS de faire des prestations extérieures comme les professeurs
Besoin de plus d'indépendance entre FNRS permanents et académiques référents
Différence de traitement carrière académique/FNRS (y compris évaluation, critères de nomination)
Inégalité de traitement concernant les pensions et problèmes salariaux (passage MR/DR)

Relation Permanents FNRS – FNRS

Plusieurs commentaires vont dans le sens d'une amélioration de la communication du FNRS vis-à-vis de ses chercheurs. Entre autre, l'absence d'avis de réception d'e-mail ou de réponse à ceux-ci est souvent soulignée. Les deux plateformes électroniques, au sein de la plateforme SEMAPHORE, devraient être améliorées et/ou couplées, notamment pour éviter de devoir compléter plusieurs fois les formulaires.

Plusieurs commentaires plaident pour une meilleure communication quant aux avantages sociaux dont peuvent bénéficier les FNRS (remboursements de frais par exemple).

La représentativité du personnel au CA est une question importante. La cooptation des membres FNRS au CA est problématique et une élection des représentants par les mandataires FNRS est souhaitée.

Certains commentaires suggèrent que le FNRS soit lui-même évalué.

Améliorer les liens entre les plateformes électroniques du FNRS afin de lier rapport d'évaluation et demande de fonds, etc. pour ne pas répéter les mêmes questions et les mêmes réponses dans tous les dossiers
Amélioration au niveau de la communication des avantages sociaux aux membres FNRS
Le FNRS devrait être audité et évalué
Une élection devrait envoyer des représentants des chercheurs FNRS au CA du FNRS et non une cooptation

Divers

Créer un lexique de titres honorifiques
Positionnement FNRS par rapport à disparition BELSPO ?

Sélection de plusieurs commentaires et remarques des mandataires FNRS:

1. L'évaluation des chercheurs soulève également des questions. Son caractère essentiellement quantitatif constitue une entrave à la liberté des chercheurs. Je ne connais AUCUN chercheur FNRS permanent qui ne se donne pas à 100 % dans son travail. La compétition est tellement rude pour arriver jusque-là, que les chercheurs ont intégré et assimilé les exigences du FNRS - et ne sauraient faire autrement que de se démener. En terme de charge de travail, les chercheurs ont souvent le sentiment d'avoir atteint une limite rarement observée autour d'eux. Recherche, cours ou réunions en journée, recherche en soirée et les WE également. Certains expriment le peu de place pour une vie de famille et ne voient pas l'intérêt de rajouter constamment du stress aux chercheurs avec des évaluations incessantes. Une plus grande confiance semblerait nécessaire.

Le rapport devrait plus être vu comme un bilan de carrière et comment orienter ses recherches futures plutôt que comme une sanction possible *versus* autorisation à « poursuivre » etc. Les chercheurs expriment leur inquiétude quant à une évaluation selon des normes internationales sans moyens donnés aux chercheurs pour être performants.

2. Deux points me semblent importants à défendre auprès du FNRS : premièrement, la réalisation d'un séjour de recherche de longue durée à l'étranger ne devrait plus être un critère disqualifiant pour l'obtention d'un poste permanent auprès du FNRS. A l'ère digitale, il est aisé d'établir des collaborations internationales sans pour autant avoir à faire un séjour de 6 mois / 1 an à l'étranger. Il me semble plus pertinent d'évaluer le réseau de collaborateurs / co-auteurs du candidat. Deuxièmement, il me semble important de clarifier la possibilité de faire du télétravail pour les chercheurs FNRS. Cela me semble important pour deux raisons : d'un côté, des obligations familiales ou des contraintes pratiques (longue distance travail-domicile) seraient allégées en permettant le télétravail. D'un autre côté, le travail de chercheur ne se limite en général pas à un travail de laboratoire. Ecriture, lecture, analyse de données sont autant de tâches qui ne nécessitent pas obligatoirement la présence au sein d'une unité de recherche (ceci est d'autant plus vrai étant donné les facilités offertes par les technologies web). Il me semble donc important que le FNRS clarifie sa position en faveur du télétravail.

L'expérience à l'étranger est désuète. On exige du Chargé de recherche ou du chercheur qualifié de s'être expatrié un an, sans tenir compte de sa situation familiale, ou d'autres contraintes. C'est à l'heure actuelle une aberration, avec tous les moyens de communication (mail, skype, vidéoconférence,...) et les moyens de transports rapides, nous pouvons avoir une collaboration internationale sans pour cela s'expatrier. Il y a une forme de discrimination entre le candidat qui est seul et sans attache (donc susceptible de bouger plus facilement) et celui qui a une famille, avec une femme qui a un emploi stable, des enfants, des parents ou des frères/soeurs à charge, voire même une maison à payer. Cette discrimination n'est pas normale. Cette règle est contraire avec la société actuelle, qui nécessite pour un couple, deux emplois pour vivre décemment.

3. Les dossiers de promotion (MR/DR) ne sont absolument pas adéquats car ils relèvent d'un projet (comme pour un PDR?!) et non d'une démonstration que l'on a atteint un seuil (visibilité internationale, capacité à diriger une recherche, un groupe, leadership,...) qui permet d'accéder aux exigences du poste de grade supérieur.
4. Dossier MR/DR: une attention plus grande quant aux aspects "constitution d'équipe", participation aux tâches communes, devrait être développée (pour moi, il n'est pas normal que quelqu'un sans équipe ou sans implication dans la vie de l'Institution soit promu). Le formulaire devrait aussi porter sur les perspectives de développement de carrière concrètes liées à d'autres aspects que l'aspect scientifique "purs" (pour moi MR et DR devraient être clairement identifiés à des changements de tâches/fonction/niveau d'implication dans les processus décisionnels (au sens large) de l'institution.
5. Les Sciences de la vie, les Sciences humaines et les Sciences et techniques fonctionnent de manière totalement différente. Le FNRS devrait s'adapter, et peut-être même se scinder pour mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque discipline.

6. Certains chercheurs sont opposés au caractère systématique de l'anonymat des évaluations. Il protège indûment l'évaluateur et laisse désarmé l'évalué contre les intentions de nuire ou, bien plus souvent, contre l'incompétence. Les conditions de son application, dans les dispositifs actuellement en cours au FNRS, ne sont pas favorables. Un évaluateur devrait être évalué, et surtout en être conscient. Je n'ai pas de solution pratique à proposer mais j'estime que le point est suffisamment important pour être abordé et débattu.

7. Cette remarque est issue d'DR en fin de carrière. Une analyse rétrospective de sa carrière lui permet de penser que c'est une mauvaise idée d'enfermer les mandataires FNRS pour environ 30 ans dans une carrière totalement dédiée à la recherche. Les chercheurs FNRS doivent pouvoir se consacrer au début de leur carrière totalement à la recherche, mais dès que leur productivité scientifique baisse, ils devraient pouvoir être entendus par un DRH de l'institution dans laquelle ils travaillent et se voir confier par l'institution d'autres missions (enseignement, TP, commissions,...). Il faut de la flexibilité dans la carrière et instaurer une gestion réelle des ressources humaines. Il n'y a rien de tel à l'heure actuelle. C'est aberrant de constater qu'un nombre non-négligeable de mandataires FNRS d'un certain âge montre une productivité scientifique en baisse ou insuffisante et que personne ne se soucie de cela. C'est un gaspillage éhonté de potentiel humain. Ces mandataires devraient se voir offrir des opportunités nouvelles dans l'institution qui les abritent.

8. Manque d'équivalence entre la carrière académique et scientifique FNRS. * L'écart salarial est important (y compris pour la pension) avec les membres du corps académique à niveau de promotion équivalent (CC<-> CQ, Pr<->MR, PO<-> DR). Ainsi, un DR est payé suivant le barème d'un CC et perd plus de 30% de son ancienneté lors de son passage au titre de DR sans plus aucune possibilité claire de promotion (contrairement au chargé de cours qui n'est qu'au premier stade de la carrière académique). On peut devenir chargé de cours après une thèse de doctorat alors que la promotion au titre de DR ne peut être obtenue qu'après 12 ans d'ancienneté au minimum comme CQ et après avoir obtenu 2 promotions (évaluées par 4-5 experts internationaux).
* Le chercheur FNRS ne peut pas porter le titre de Professeur alors qu'il enseigne. Ces différences sont souvent justifiées par le manque d'activités d'enseignement et de citoyenneté du chercheur FNRS. Cet argument est assez incompréhensible. En effet, tous les chercheurs FNRS s'investissent dans ce type d'activités mais ne peuvent pas dépasser la limite imposée par le règlement du CA du FNRS. De plus, ce type d'activités n'est pas valorisé lors de l'évaluation du chercheur FNRS. Quand il ne donne pas cours, le chercheur FNRS est souvent en déplacement à l'étranger pour promouvoir la recherche sur la scène internationale (chose très demandée par les autorités universitaires) et essayer de décrocher des contrats de recherches. Ce type d'activités est tout aussi valorisable et sont souvent compliquées à gérer pour la famille.

Le chercheur FNRS est à présent évalué chaque année avec une procédure de sanction en cas d'activités jugées insuffisantes et ce dans un contexte budgétaire contraignant. On peut se demander pourquoi seuls les FNRS sont évalués alors qu'ils sont sélectionnés de manière aussi stricte (e.g ; pas d'évaluation des autres membres du personnel scientifique ou du corps académique).

9. Certains chercheurs ne reçoivent plus financement de la part du FNRS depuis trois ans, car leur commission est trop large avec trop peu de personnes spécialistes dans leur domaine. Certains experts étudiant les dossiers ne leur paraissent pas compétents dans leur domaine de recherche et ignorent le fonctionnement de la recherche en Belgique .
10. Le nombre de publications ne devrait pas être un critère de sélection, car il n'est pas un indicateur fiable de la qualité effective d'une recherche. Il serait plus pertinent d'imposer une limite au nombre de publications soumises à évaluation et de proposer au candidat de choisir celles qui sont les plus représentatives, selon lui, de la qualité de sa recherche, de telle sorte que les experts puissent avoir l'obligation et la possibilité matérielle de lire les publications sélectionnées.
11. Le système utilisé par le FNRS pour sélectionner les chercheurs, sous couvert à la fois d'une plus grande lisibilité, mais aussi de l'anonymat, est extrêmement opaque. On a souvent l'impression qu'un candidat au FNRS n'a guère de chance d'obtenir un mandat si sa recherche ne participe pas aux sujets ou méthodes en vogue. Les postes de chargé de recherche sont peu nombreux, ce qui empêche nombre de jeunes chercheurs de prétendre à un post-doc. En ouvrant les portes des chargés de recherche à des personnes au parcours déjà long, le FNRS rend plus difficile l'accession aux jeunes chercheurs à un post-doc, en ce compris à ceux qui étaient aspirants auparavant. On comprend difficilement pourquoi aspirants, chargés de recherche et chercheurs qualifiés bénéficient d'un budget de fonctionnement pour mener à bien leurs recherches là où cela ne se faisait pas, auparavant, pour les chercheurs qualifiés, et ne se fait toujours pas pour les maîtres et directeurs de recherche. Pourquoi faut-il nécessairement qu'une demande de promotion au titre de maître ou de directeur de recherche s'accompagne d'un nouveau projet de recherche ? Des projets doivent-ils s'achever nécessairement au bout de quelques années, ne peuvent-ils se prolonger au-delà ? Faut-il nécessairement multiplier à l'infini les projets de recherche ? Ne peut-on concevoir sa carrière de chercheur comme un ensemble raisonné de projets que l'on enrichit au fil du temps ? Toutes les disciplines et recherches ne nécessitent pas de séjour à l'étranger ; cette exigence aveugle conduit certains chercheurs à aller perdre à l'étranger un temps qui serait bien mieux rentabilisé dans leurs lieux de travail habituels.